

HISTOIRE SECRETE

DES DEPUTES MRP

AVRIL-MAI-JUIN 1957

Le Groupe MRP ne participe pas au Gouvernement Guy Mollet, qui a été formé le 1^{er} février 1956.

Ce gouvernement ne dispose pas de majorité parlementaire.

Son chef, qui est contesté dans son propre parti, la SFIO, qui ne contrôle plus la politique de Robert Lacoste, ministre résidant en Algérie, et qui, au surplus, est réservé sur la politique de Paul Ramadier, ministre des Affaires économiques et financières, est tenté de démissionner le 15 mai 1957. Il se ravise en raison de l'aggravation de la situation, mais, mis en minorité le 21 mai à l'Assemblée Nationale en raison de l'abstention d'une partie des radicaux dans un scrutin de confiance, il offre sa démission au président de la République, qui ne l'acceptera que le 10 juin.

Durant cette période, le Groupe MRP prolonge le soutien critique qu'il lui accorde depuis le début.

Ce soutien lui coûte un certain nombre de concessions, qui animent beaucoup ses débats, mais il s'y adapte en raison des circonstances politiques générales qu'il estime aléatoires. Obtenir du Parlement la ratification des traités instituant le Marché Commun et l'Euratome exclut toute opération hasardeuse ; il faut éviter la répétition de la crise parlementaire qui a conduit à l'échec de la CED en août 1954. Or, précisément, les conditions politiques qui permettraient de former un nouveau gouvernement disposant enfin d'une majorité parlementaire – ce qui manque au Gouvernement Guy Mollet, mais qui serait aussi favorable que celui-ci à la ratification des traités, n'existent pas. Le dénouement de la crise gouvernementale ouverte le 10 juin, qui va demander six semaines, démontrera que ces craintes n'étaient pas exagérées.

Le successeur de Guy Mollet, le radical Maurice Bourgès-Maunoury, ne dispose pas lui-même d'une majorité parlementaire. Son gouvernement est formé d'une équipe radicale et socialiste ; il ressemble beaucoup à celui de Guy Mollet, qui était un regroupement de socialistes et de radicaux.

Le Groupe MRP est amené à délibérer alors que le Congrès national du Mouvement à Biarritz a rejeté l'idée d'un gouvernement de minorité. Il décide donc de ne pas participer au gouvernement, alors que Bourgès-Maunoury lui offre la participation, et il ne vote pas son investiture.

Cependant, dans ce nouveau gouvernement, les Affaires étrangères restent confiées au socialiste Christian Pineau et au radical Maurice Faure, qui ont négocié les traités et sont favorables à une ratification rapide. Au surplus, le président du Conseil invite les commissions parlementaires compétentes à préparer leurs rapports pour un débat à l'Assemblée dès le début du mois de juillet. C'est ce qui décide le Groupe à ne pas voter contre l'investiture. Et la ratification des traités interviendra bien au début de juillet ...

Au niveau de la politique générale, le déroulement de la crise gouvernementale fait apparaître clairement ce que l'on devine dans l'ombre depuis longtemps, à savoir une entente non dite mais réelle et efficace entre le Centre National des Indépendants et Paysans, alors animé par Roger Duchet, sénateur-maire de Beaune, et la SFIO, qui estiment avoir un intérêt commun à réduire l'influence du MRP ; cette entente les conduit à faire échouer par des manœuvres concordantes la tentative de Pierre Pflimlin, appelé par René Coty à former le nouveau gouvernement.

Cette histoire de la crise gouvernementale, si elle est racontée dans le détail, jour par jour, heure par heure – comme nous le faisons ci-après en ce qui concerne le MRP en publiant les procès-verbaux des réunions du Groupe-, fait bien comprendre jusqu'où est parvenu l'affaiblissement fonctionnel du régime (« Je constate que les hommes et les partis ne veulent plus du pouvoir » déclare Georges Bidault à la réunion du Groupe du 12 juin) et fait bien apparaître quels en sont les principaux responsables.

Elle apporte en outre aux étudiants et aux historiens une « représentation vivante » des personnages qui animaient la scène parlementaire ; une représentation introuvable ailleurs, même dans les annales de la buvette du Palais-Bourbon, puisque, ce jeu intime, ils ne le jouent que dans le cadre de ces réunions, en face des autres acteurs de leur propre famille politique. C'est au cours de ces réunions que tous les dirigeants du MRP se sont exprimés, dans des orientations diverses, chacun avec son style : Pierre Pflimlin et Maurice-René Simonnet, président national et secrétaire général du Mouvement en exercice, Maurice Schumann, Georges Bidault et Pierre-Henri Teitgen, anciens présidents, Robert Bichet, ancien délégué général, André Colin, ancien secrétaire général, Robert Lecourt, président du Groupe MRP à l'Assemblée Nationale, Alain Poher, président du Groupe MRP au Conseil de la République, François de Menthon, prédécesseur de Lecourt, Maurice Walker, prédécesseur de Poher, Pierre Schneiter, président de l'Assemblée Nationale en 1955, Edouard Moisan, premier vice-président du Groupe MRP au Palais-Bourbon, qui assure quotidiennement la continuité de son action...

Élargie à l'action des autres groupes parlementaires et aux commentaires qu'en ont fait les journaux, l'histoire de la crise peut apporter aux chercheurs une prise de conscience encore plus précise de l'événement et de sa singularité, d'autant que, pour une fois, l'ensemble de la presse a réagi favorablement aux décisions du MRP, notamment à l'attitude de Pierre Pflimlin, et critiqué vivement les incohérences de ses rivaux.

Cette version élargie existe : elle se trouve dans le Rapport d'activité annuel du Groupe MRP, distribué au Congrès national du Mouvement à Saint-Malo en mai 1958.

Nous le publierons dans notre prochain numéro.

Jacques Parini

Mardi 2 avril 1957 : à 14 heures, Maurice Lucas – qui sera suivi d'Edouard Moisan à la présidence de la séance, ouvre la 31^e réunion du Groupe (en 1957).

Le Groupe procède à un échange de vues.

● Sur l'ordre du jour de l'Assemblée, où figure le projet, politiquement très discuté, visant à **supprimer les élections législatives partielles** ; Paul Coste-Floret rappelle que le Groupe s'est déjà prononcé en faveur de cette suppression ; Francine Lefebvre y reste favorable ; Emile Halbout dépose un amendement excluant les élections partielles seulement en cas de vacance due au décès ; il reste hostile à toute modification rétroactive de la loi électorale ; Henri Lacaze déplore qu'Halbout propose un amendement contre l'opinion du Groupe ; le Groupe confirme sa décision de voter la suppression.

● **Sur le prix du lait à la production** : interventions de Maurice Lucas, Pierre Guillou, François Reille-Soult ; d'après Lucas, le texte proposé est dangereux, il est difficilement applicable, mais on ne peut pas s'y opposer : le Groupe montre qu'il le conçoit bien ainsi (la Commission de l'Agriculture attend toutefois un nouveau texte ramenant le prix minimum du litre de 26.30 à 26 francs, fixant la période de référence d'octobre 1950 à octobre 1956 et répartissant l'application sur deux paliers, 1^{er} juin et 1^{er} juillet).

● **Sur la circulation routière et le nombre des accidents** : une interpellation a été déposée ; s'y intéressant particulièrement Henri Lacaze, René Penoy, François Reille-Soult.

● **Sur les futurs statuts et modes électoraux du Cameroun, de la Nouvelle-Calédonie et des Somalis** : Robert Buron a le dossier en charge.

Le Groupe se félicite de l'élection, le 31 mars, de Sidi El Mokhtar et d'Yvon Razac, député et sénateur de la Mauritanie, à l'Assemblée territoriale de ce territoire.

Judi 4 avril : à 14 heures, Maurice Lucas ouvre la 32^e réunion du Groupe. Suppression des élections législatives partielles. Statut du Cameroun.

Edouard Moisan.- Je souhaite que le MRP reste silencieux en séance publique sur cette affaire. Je suis favorable à la suppression.

Pierre Schneider (Marne).- J'y suis hostile. Les élections partielles ont déjà permis de dégonfler deux baudruches, le mendésisme et le poujadisme. Le MRP n'a pas à approuver la SFIO sur tout !

Francine Lefebvre.- Je suis favorable à la suppression pour des raisons de doctrine. Je note que les élections partielles ne portent pas tort à la SFIO.

Edouard Moisan.- Comme Francine Lefebvre, je pense qu'on ne peut pas marier la représentation proportionnelle et les élections partielles, qui se font au scrutin majoritaire. Une élection partielle fausse la représentation d'un département. Au surplus, le maintien des élections partielles serait déjà un bout de chemin vers le scrutin majoritaire.

Emile Halbout.- Ce qui est mauvais c'est de modifier une loi qui est en cours d'application.

Pierre Gabelle (Loiret).- Non, car certains candidats, avec la RP, sont arrivés très près de l'élection. Il est juste qu'en cas de vacances ils puissent être élus.

Henri Dorey (Belfort).- Oui, il est même arrivé que des candidats non élus aient obtenu plus de voix que les premiers des listes.

Joseph Wasmer (Haut-Rhin).- Je rejoins Moisan. La bataille se joue en fait sur la représentation proportionnelle.

Francine Lefebvre.- A l'égard des électeurs, la suppression est aussi défendable que le maintien : il faut maintenir sa juste représentation à telle ou telle fraction du corps électoral.

Robert Bichet (Seine-et-Oise).- je rappelle que le MRP a toujours été hostile aux élections partielles. Je conteste qu'elles aient valeur de sondages. L'exemple nous a été donné par l'élection de Michel Mercier, candidat MRP soutenu par André Burlot, en 1953, dans une partielle du Loir-et-Cher, suivie, le 2 janvier 1956, par l'échec à la fois de Burlot et de Mercier. Je pense comme Moisan que le maintien des partielles serait un pas vers le scrutin majoritaire.

Pierre Schneider.- Je ne me vois pas voter dans cette affaire avec une majorité tripartite (MRP, SFIO, PC).

Christian Bonnet (Morbihan).- Je redoute que la suppression ne soit reprochée au MRP. Je vois un intérêt de sondage dans les partielles. Je rejoins Schneider sur l'utilité de dégonfler les baudruches. Pourquoi heurter le corps électoral ?

Pierre Gabelle.- Pas d'accord ! Les députés élus dans des élections partielles deviennent tous des partisans du scrutin d'arrondissement !

Edouard Moisan.- Hum ! Burlot et Mercier, partisans du scrutin d'arrondissement, n'ont pas été réélus l'an dernier. Méfions-nous de ce qu'on dit de l'opinion publique.

Emile Halbout, s'adressant à Moisan et à Bichet.- Quoi que vous fassiez, le jour venu, la SFIO vous lâchera et votera l'arrondissement.

Par 14 voix contre 7 et 2 abstentions, le Groupe décide de voter la suppression des élections partielles.

Emile Halbout.- Je veux proposer deux amendements au projet.

Le Groupe se prononce contre ces amendements.

Il reprend la discussion sur les statuts du Cameroun et de la Nouvelle-Calédonie. **Reille-Soult** s'étonne que le statut du Cameroun soit en retrait sur celui du Togo. **Buron** répond que le Togo a demandé à sortir de la tutelle française, alors que le Cameroun ne l'a pas fait. Il faut montrer aux nationalistes camerounais, dit-il que la tutelle de l'ONU est moins avantageuse que l'association à la France. Il ajoute que tous les TOM ont un scrutin majoritaire mais que cela n'empêche pas que l'on défende la représentation proportionnelle pour la Nouvelle-Calédonie, comme le demande **Monteil**.

Par 9 voix contre 0, le Groupe décide de voter l'amendement Monteil.

En séance publique, le 4 avril, Robert Buron et Paul Coste-Floret font adopter des amendements au rapport de la Commission des TOM sur le texte du décret du 28 mars pris en application de la loi-cadre du 23 juin 1956 portant statut du Cameroun :

● *Amendement Buron modifié par le socialiste Ninine : « Les citoyens camerounais, aussi longtemps que l'Etat sous tutelle administré par la France reste régi par le présent statut, jouissent des droits civils, civiques et sociaux des citoyens français ; ils ont notamment accès à toutes les fonctions civiles et militaires et sont électeurs et éligibles dans l'ensemble de la République Française. »*

● *Amendements Buron-Coste-Floret : les membres de l'assemblée et le conseil des ministres du territoire ont l'initiative des lois ; les chefs des circonscriptions administratives assument la gestion de tous les crédits délégués pour le fonctionnement de l'ensemble des services de la circonscription, et, dans la mesure des sous-délégations qu'ils en consentent, en contrôlent l'emploi. »*

Ce même jour, le 4 avril, c'est sur le rapport de Buron que l'Assemblée Nationale adopte une proposition de loi relative au mode de scrutin pour les élections à l'assemblée locale du territoire de la Côte française des Somalis.

S'agissant de la Nouvelle Calédonie, au cours de la même séance, l'Assemblée Nationale vote une réforme importante : le conseil général devient assemblée territoriale et le nombre de ses membres passe de 25 à 30. En outre, par 232 voix (dont le MRP) contre 57 (radicaux, IOM, quelques modérés), l'Assemblée adopte un amendement de l'Indépendant Hénault substituant au scrutin majoritaire un scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Réforme semblable pour Tahiti : l'assemblée prend le nom d'assemblée territoriale de la Polynésie française et le scrutin proportionnel est introduit dans le territoire par 227 voix (dont le MRP) contre 15 (modérés).

Sur la torture en Algérie, une démarche du MRP auprès de Guy Mollet.

Le 4 avril 1957, une délégation MRP, conduite par Pierre Pflimlin et composée d'Henri Lacaze, vice-président du Groupe MRP de l'Assemblée, d'Alain Poher, président du Groupe MRP du Conseil de la République et de Georges Le Brun Kéris, conseiller de l'Assemblée de l'Union Française, effectue une démarche auprès du président du Conseil.

A la sortie, Pierre Pflimlin, président national du MRP fait la déclaration suivante :

« Nous sommes venus remettre au Président du Conseil des documents concernant certains excès de la répression en Algérie. Nous estimons que les informations publiées à ce sujet sont souvent tendancieuses et exagérées et nous réproprons bien entendu toute l'exploitation qui peut être faite de certains faits regrettables. Cependant, il nous est apparu que dans un certain nombre de cas, il y avait des raisons sérieuses de penser que des excès avaient été commis et que, pour défendre l'honneur de l'armée et le moral du pays, le gouvernement devait être mis en mesure de réprimer ces faits lorsqu'ils se produisent.

« C'est dans cet esprit que nous sommes venus apporter au Président du Conseil un certain nombre d'éléments d'information susceptibles de donner lieu à vérifications et enquêtes, étant entendu qu'il s'agit d'un nombre de faits limités et que personne n'est autorisé à laisser entendre que des pratiques contraires aux principes de la morale et de l'humanité soient courantes ou habituelles. »

Sur la restriction des crédits pour la construction de logements, le MRP fait une démarche auprès de M. Chochoy

Conduite par Maurice-René Simonnet et composée de Lucien Nicolas, vice-président du Groupe, de Lionel de Tinguy, vice-président de la Commission des Finances et de Joseph Schaff, membre de la Commission de la Reconstruction, une délégation du MRP effectue le 4 avril une démarche auprès de M. Bernard Chochoy, secrétaire d'Etat à la Reconstruction et au Logement.

Elle proteste contre les restrictions de crédits –décidées par M. Paul Ramadier, ministre des Affaires économiques et financières-, et contre la mauvaise répartition des primes à la construction.

Le même jour, l'Assemblée Nationale adopte une proposition de loi d'Henri Meck – qu'il rapporte lui-même au nom de la Commission du travail-, étendant l'application de la loi sur « la réparation des accidents du travail à certains accidents survenus pendant le trajet d'aller et retour effectué par les travailleurs ».

Mercredi 10 avril 1957 : deux membres du Groupe, Moisan et Duquesne, se succèdent à la présidence d'une longue réunion, la 33^e, ouverte à 14 heures.. Démarche auprès de Mollet sur les tortures en Algérie, statuts des territoires d'outre-mer, honoraires médicaux.

Georges Le brun Kéris rend compte de la démarche effectuée par le MRP auprès de Guy Mollet le 4 avril sur les tortures en Algérie. La délégation avait un dossier indiscutable.

Francine Lefebvre.- Et comment Guy Mollet a-t-il réagi ?

Georges Le Brun Kéris.- Guy Mollet n'a pris aucun engagement mais il voulait pour le moins « faire quelque chose ».

Jean Cayeux.- Les menaces que Bourghès-Maunoury, ministre de la Défense nationale, a faites contre les témoins des abus sont graves. Je

redoute un débat public sur le rapport de la Commission de l'Intérieur. Les communistes vont l'exploiter si le Gouvernement continue à nier la vérité. Que va-t-il faire ?

Fernand Bouxom.- D'autant que certaines publications diffusées par des milieux non communistes, établissent ces abus. Il faudrait vérifier les faits cités. Où est la vérité ? C'est la question fondamentale. L'affaire devient douloureuse.

Edouard Moisan.- Une nouvelle démarche du MRP auprès de Guy Mollet sera effectuée si nous n'avançons pas dans la recherche de la vérité (cette démarche aura lieu le 10 mai).

Pierre-Henri Teitgen fait le point sur le déroulement des débats en commission et en séance publique sur **les statuts futurs des territoires d'outre-mer**, établis par une série de décrets en application de la loi-cadre de 1956. La difficulté du jour porte sur les accidents du Travail.

Francine Lefebvre, sur ce sujet, défend les positions déjà prises par le MRP : **non à la gestion des risques par des assurances privées**. Les syndicats de travailleurs ont la même position.

Pierre-Henri Teitgen rappelle qu'en sa qualité de ministre de la France d'outre mer en 1955 il avait retiré de l'ordre du jour un projet du Gouvernement analogue à celui que propose maintenant Gaston Deferre et qui vise à confier cette gestion aux assurances privées ; et qu'il avait ensuite déposé un texte analogue à celui de Joseph Dumas.

Pourquoi ce choix ?

- Il n'y a aucune raison de faire un cadeau aux compagnies d'assurances.
- La capitalisation empêche la revalorisation des rentes en cas de dévaluation monétaire.
- Le système public de la répartition est moins cher.

Cela dit, la loi-cadre est applicable et le choix est de la compétence des territoires eux-mêmes.

Le Gouvernement, saisi de ce problème, propose aujourd'hui de préciser que le choix est laissé aux assemblées territoriales. C'est une position solide.

Edouard Moisan.- La CFTC est hostile à la solution des assurances privées. J'ai fait cette réponse à ses représentants : que veulent les députés d'outre-mer sur ce sujet ?

René Charpentier.- Nous ne pouvons pas aujourd'hui violer la loi-cadre outre-mer (qui est nôtre).

Pierre Gabelle.- Moi aussi j'aimerais connaître l'avis des députés d'outre-mer mais ils sont absents pour la plupart. Je note qu'en imposant la couverture du risque « accidents du travail » le Parlement outre-passe déjà la loi-cadre.

Henri Dorey.- Je rejoins Charpentier : il ne faut pas créer un tel précédent.

Par 9 voix contre 4 et 6 abstentions, le Groupe décide de voter le texte de la Commission, opposé à celui du Gouvernement (donc couverture du risque par un organisme public).

Le Groupe en vient ensuite au problème des **honoraires médicaux**, qui va l'occuper pendant deux heures et demie.

Paul Bacon (Seine).- Les spécialistes du Groupe ont préparé un projet dont voici les idées.

- Favoriser les conventions entre les syndicats médicaux et les organismes de la Sécurité Sociale (avec ses tarifs maxima, le projet du Gouvernement établi par le ministre, M. Albert Gazier, rend pratiquement impossibles ces conventions).

- Tenir compte de l'impossibilité de définir tous les actes dans la nomenclature ; le médecin devrait pouvoir justifier le dépassement ; en cas d'abus, il serait sanctionné ; le juge serait une commission paritaire.

Noël Barrot (Haute-Loire).- Avec ce texte le MRP pourrait avoir une position originale, qui consiste à favoriser un accord entre les médecins et la Sécurité Sociale. Déjà, les médecins apprécient l'effort de compréhension que traduit le projet MRP.

Maurice-René Simonnet.- J'ai procédé à une étude des principes. Il faut distinguer, parmi les actes médicaux, les actes ordinaires, les actes exceptionnels. La CFTC soutient le point de vue de la Sécurité Sociale. Entre le projet Gazier et le projet du Docteur Lafay (député RGR-Droite de la Seine), il faut avoir un projet MRP.

Charles Arbogast (Bas-Rhin).- Je déplore cette position. La Sécurité Sociale a des difficultés financières. Pourquoi ? C'est à cause du trop grand appétit des médecins. A mon avis, Gazier fait déjà trop de concessions aux médecins. Un accord entre les médecins et la Sécurité Sociale ? Les médecins n'en veulent pas ! Il n'y aura pas plus d'accord demain que dans le passé ! Le régime de liberté que veut Simonnet, c'est la liberté pour le médecin d'exploiter l'assuré ! La solution ? Il faut imposer des tarifs. Voilà la responsabilité des hommes politiques ! Le MRP ne peut se satisfaire d'un faux-semblant. Il faut fixer des tarifs maxima.

Joseph Wasmer (Haut-Rhin).- Je ne suis pas d'accord avec Arbogast. Gazier pratique une politique ou démagogique ou incapable. Il a refusé d'homologuer des conventions ; il a dégradé la situation. J'approuve Barrot et Simonnet.

Francine Lefebvre.- Je crois à une évolution des médecins vers davantage de compréhension. Le MRP doit prendre garde à ne pas se mettre à dos tout le monde. Cela dit, le dépôt d'un projet MRP est-il préférable au dépôt d'amendements au projet gouvernemental ? Ce n'est pas sûr.

André Colin (Finistère).- J'approuve le projet Gazier sur l'essentiel. Je comprends l'effort de Barrot et de Simonnet pour l'améliorer, mais le retour aux conventions prévu dans le projet MRP n'est-il pas illusoire ? Je note que les médecins du Finistère ont accepté le projet Gazier après explications du MRP. Le texte MRP ne doit pas être un contre-projet mais un ensemble d'amendements. Il faut donner satisfaction aux médecins sur certains points : une tarification nationale (avec abattement de zones) ; un ré-examen du remboursement des frais de déplacement.

André Monteil (Finistère).- Je ne crois pas bon de déposer un texte MRP. Les syndicats ouvriers nous accuseront de « réaction » et les médecins préféreront toujours M. Lafay. Je comprends les arguments d'Arbogast, car je note certains aspects du coût de la médecine : ristourne d'honoraires du spécialiste au médecin traitant, spécialités pharmaceutiques, abus des radios ... Le projet Gazier a au moins l'avantage de poser un problème. Il faudrait que les médecins acceptent un contrôle, faute de quoi les dépenses augmenteront sans cesse. Il faut aussi réformer la médecine hospitalière en y développant la médecine à plein temps.

Fernand Bouxom.- J'accepte un texte MRP s'il est accepté des deux côtés, médecins et syndicats. Sinon, mieux vaut déposer des amendements.

Emile Engel (Moselle).- Oui.

Charles Arbogast.- Je rappelle le contrôle qui a été en vigueur en Alsace jusqu'en 1947 par le moyen du tiers-payant ; il était assuré par les médecins eux-mêmes.

Jean Cayeux.- Je suis favorable au dépôt d'un texte MRP car la Commission établira un rapport sur l'ensemble des textes. En séance publique, ce sera sur ce rapport et non pas sur le projet Gazier que le MRP pourra déposer des amendements. Personnellement, je vais demander une discussion préalable sur la réforme hospitalière. La loi Solinhac sur les spécialités pharmaceutiques a été une lourde erreur (Jean Solinhac, pharmacien et médecin, a été député MRP de l'Aveyron de 1945 à 1955). Le problème du financement n'est pas résolu par le projet Gazier.

Joseph Wasmer.- Moi aussi je déplore l'abandon du tiers payant... Avant toute décision, je demande que le projet MRP soit communiqué à tous les députés MRP. Cela dit, j'approuve Colin et Monteil.

Pierre Gabelle.- Je rejoins Cayeux : mieux vaut déposer un texte MRP affirmant un objectif : remboursement à 80%.

Edouard Moisan.- Le projet Gazier est une affiche électorale qui abuse les syndicats eux-mêmes. Le MRP peut aller plus loin et demander le remboursement à 80% dans les trois mois, puisque le projet Gazier ne fixe pas de délai. Le MRP peut choisir les moyens d'atteindre cet objectif. Il peut dire aussi que le projet Gazier va bloquer le taux des allocations familiales et des retraites. Gazier est en position fautive sur ce point. Ce sont là des armes pour le MRP. Je m'étonne que les médecins n'acceptent pas le projet Gazier ; en augmentant le nombre des visites, ils ne perdraient rien. Bref, je suis

favorable au dépôt d'une proposition de loi MRP affirmant la nécessité de rembourser rapidement à 80% les frais médicaux.

Maurice-René Simonnet.- Certes, le MRP ne peut pas être absent de ce débat.

Paul Bacon.- Je note que plus le vote du texte tarde, plus les tarifs médicaux augmentent, aux dépens des assurés. Je note aussi les contradictions de la CFTC : à la fois projet Gazier et majoration des allocations familiales. Je pense qu'il est préférable, au niveau de la procédure, de s'en tenir à des amendements, pour avoir une décision rapide.

Jean Cayeux.- Non, je demande le dépôt d'une proposition de loi MRP.

Fernand Bouxom.- Je m'y rallie ; ce sera plus efficace.

Paul Bacon.- Je retire ma proposition d'amendements.

Par 11 voix contre 0 et 5 abstentions, le Groupe décide de déposer la proposition de loi élaborée par Bacon et Simonnet.

Le soir de ce mercredi 10 avril 1957, salle Jouve, 33 rue Blomet, à Paris, dans le 15^e, Francine Lefebvre anime une réunion publique sur le sujet suivant : « Capitalisme ? Socialisme ? 213 articles ».

Le 11 avril, le MRP en délégation se rend au ministère des Affaires sociales et expose à Albert Gazier le contenu de son projet.

Participent à cette démarche Edouard Moisan, vice-président du Groupe, Maurice-René Simonnet, secrétaire général du Mouvement, Paul Bacon, ancien ministre du Travail, Jean Cayeux, président de la Commission de la Famille, de la Population et de la Santé Publique, et Francine Lefebvre, vice-présidente de la Commission du Travail et de la Sécurité Sociale.

Le 12 avril, la proposition de loi est déposée. Elle est signée de Jean Cayeux et de tous les autres membres du Groupe. Elle tend à assurer un remboursement effectif à 80% des honoraires et frais accessoires dus par les assurés sociaux aux praticiens et auxiliaires médicaux.

Elle est présentée aux journalistes parlementaires dans une conférence de presse.

A la fin de la semaine précédente, un membre MRP de l'Assemblée de l'Union Française, Randretsa, a été élu conseiller territorial à Madagascar dans la deuxième circonscription de Tananarive.

Jeudi 11 avril 1957 : Edouard Moisan ouvre à 14 heures la 34^e réunion du Groupe MRP (en 1957). Situation sociale à la SNCF et dans les mines. Loi-cadre relative à la construction. Entrevue Lecourt-Guy Mollet. Honoraires médicaux (suite)

Albert Schmitt (Bas-Rhin) rend compte des trois démarches qu'il a effectuées mercredi et jeudi chez Auguste Pinton, secrétaire d'Etat aux Travaux publics, Transports et Tourisme au sujet des salaires des cheminots. La délégation MRP qu'il conduisait lui a demandé de recevoir les représentants de tous les syndicats ; il a accepté tout en maintenant son refus de discuter avec la CGT. Le MRP reste en liaison avec la CFTC... Les syndicats ont été reçus par Pinton à midi. Une décision serait prise dans la soirée. Les cheminots réclament une majoration de 4% , Guy Mollet offre 2%. Personnellement, Albert Schmitt déplore l'unité d'action de la CFTC et de la CGT.

Jules Catoire (Pas-de-Calais).- Dans les mines, le problème est celui du financement.

Francine Lefebvre.- Je souhaite que Louvel renonce à sa thèse relative à un prélèvement sur le Fonds national de vieillesse.

Le Groupe décide de voter contre cette thèse si elle est proposée de nouveau.

Joseph Schaff (Moselle) fait le point sur le **projet de loi-cadre relatif à la construction**.

L'avis du Conseil de la République est, selon lui, mieux étudié que le texte voté par l'Assemblée Nationale. Cette loi-cadre, dit-il, n'est plus ni un cadre ni un programme. Le financement de la construction reste à régler. L'entretien de l'habitat existant est négligé.

Les commissaires MRP demanderont un assouplissement du blocage des prix ; actuellement, les bonnes entreprises refusent de s'intéresser aux HLM et aux logécos. Ils défendront l'accession à la propriété avec plus de force que jamais. Ils protesteront contre le blocage des crédits destinés aux primes, qui empêche aujourd'hui toute nouvelle initiative. Sur ce point, la délégation MRP a obtenu de Chochoy quelques assurances ; les commissaires MRP veulent dissocier la prime à 600 francs (au m²) des prêts spéciaux, de façon que des prêts puissent être accordés sans primes correspondantes. Ils traiteront du problème de la **main d'œuvre**, qui est important et dont l'un des éléments est la revendication d'un **salaire annuel garanti**.

Pierre Gabelle indique que la Commission des Finances propose un mode différent de financement de la construction et de la mise en œuvre de la loi-cadre ; il s'agit d'un nouveau système de primes.

Francine Lefebvre défendra de nouveau la construction d'immeubles de transit.

Lucien Nicolas pense que le salaire annuel garanti n'a pas sa place dans la loi-cadre car le Gouvernement a tout pouvoir. Cette inclusion serait dangereuse, dit-il.

Joseph Schaff.- Je ne le crois pas. Le bâtiment manque de main d'œuvre. Il faut assurer aux ouvriers la stabilité.

Lucien Nicolas.- J'accepterais le salaire annuel garanti aux conditions suivantes : que la continuité des chantiers soit assurée ; que le blocage des prix soit assoupli ; que le Gouvernement abandonne sa politique de freinage de la construction.

Joseph Schaff.- Je le conçois bien ainsi.

Edouard Moisan informe le Groupe que son président, **Robert Lecourt**, a eu un entretien avec **Guy Mollet** sur la révision constitutionnelle, l'Algérie et l'Europe. Il précise que le président du Conseil recevra les dirigeants politiques durant les prochaines vacances de Pâques.

Edouard Moisan a vu Albert Gazier, avec Bacon, sur le projet relatif aux **honoraires médicaux**.

Paul Bacon précise que le ministre accepte les principes fondamentaux que le MRP a retenus pour régler ce problème, parce qu'il les considère comme identiques aux siens ; cependant il y a des divergences sur les moyens. Des divergences mais pas d'objections fondamentales.

L'Assemblée nationale consacre ses séances des 11 et 12 avril à la discussion du projet Chochoy sur la construction.

Fernand Bouxom intervient dans le débat pour se faire l'écho des inquiétudes concernant le **rythme de la construction dans la région parisienne** malgré l'optimisme du secrétaire d'Etat. Il insiste sur la nécessité d'aménager l'allocation-logement pour que les familles dont les revenus sont modestes puissent faire face à l'augmentation des loyers, même de ceux des HLM.

Les 14 premiers articles du texte sont adoptés. Les articles à incidence financière sont réservés jusqu'à la reprise du débat, fixée au 14 mai.

Le 12, l'Assemblée adopte également le décret du 24 février sur la réparation et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les TOM et au Cameroun.

Un amendement de **Francine Lefebvre** et de **Mamadou Dia** (député IOM du Sénégal), défendu par **Pierre Gabelle**, précise que ce texte ne sera en vigueur que jusqu'à

l'institution d'un régime général de Sécurité Sociale dans les TOM.

*Présenté par **Robert Buron**, **Léopold Sédar Senghor** (président du Groupe IOM) et **Francine Lefebvre**, au autre amendement précise les conditions d'habilitation des organismes chargés de la gestion.*

*L'Assemblée adopte aussi (vote définitif) la proposition de loi **Gabelle-Villard** modifiant les articles du Code civil relatifs à l'adoption et à la légitimation adoptive en présence d'enfants légitimes.*

Le Parlement se met en vacances pour un mois. Il effectuera sa rentrée le 14 mai.

Mardi 14 mai Robert Bichet ouvre à 14 heures la 35^{ème} réunion du Groupe. Rencontre MRP-Guy Mollet le 10 mai. Une proposition des Indépendants sur la lutte anticommuniste. Loi-cadre sur la construction (suite de la discussion en deuxième lecture).

Le 10 mai, 1957, le président du Conseil reçoit une nouvelle fois le MRP, dont la délégation est composée, cette fois-ci, de Pierre Pflimlin, Robert Lecourt, Alain Poher, Georges Bidault et Robert Schuman. L'entretien a pour objet en principe « les problèmes d'actualité ». Pratiquement, Guy Mollet retient l'attention de ses interlocuteurs avec la révision constitutionnelle. Il suggère de former trois commissions spéciales pour étudier la révision constitutionnelle, le Règlement de l'Assemblée Nationale et la réforme électorale.

Robert Lecourt rend compte de l'entretien. Guy Mollet, à son avis, a commencé à découvrir les propositions du MRP sur les institutions ; il a affirmé qu'il ne voulait pas lier la révision et la réforme électorale.

Fernand Bouxom.- Nous devons débattre de cette proposition.

Paul Coste-Floret.- Je suis d'accord avec un groupe de travail, pas avec trois commissions où les groupes seraient représentés à la proportionnelle ; le MRP y perdrait par rapport à sa position à la Commission (du Suffrage Universel).

Robert Lecourt.- Il faut accepter le groupe de travail proposé en première étape ; les trois commissions viendraient après.

Robert Bichet.- Les Indépendants vont demander la discussion de leurs propositions de loi relatives à la lutte anticommuniste, avec 50 signatures à l'appui. Je rappelle qu'il existe déjà une législation dans ce domaine. Le Groupe de travail MRP a, de son côté, abouti à des conclusions, à savoir la modification du Code pénal et l'organisation des partis. Je suggère un communiqué du Groupe ou du Bureau national avec l'accord du Groupe pour le principe d'une discussion publique.

Francine Lefebvre.- Demanderons-nous l'inscription de ce débat à l'ordre du jour ?

Robert Bichet.- Le Groupe en délibérera.

Sur la demande de levée de **l'immunité parlementaire de Marcel Cachin**, qui remonte à 1950, Robert Bichet fait le point. Le Bureau du Groupe propose que le MRP se prononce oralement contre le rapport de la Commission, qui conclut au refus des poursuites.

Le Groupe donne son accord.

Joseph Schaff fait le point sur la discussion en séance publique du projet de loi relatif à la construction. Il maintient son amendement pour **un salaire, annuel garanti en faveur des ouvriers du bâtiment**.

Robert Bichet dit que le Bureau du Groupe souhaite que cette affaire soit renvoyée au texte général sur le salaire annuel.

Francine Lefebvre insiste pour que le Groupe suive Schaff. Le texte relatif au salaire annuel est déposé par le radical mendésiste Hovnanian et il ne concerne que le bâtiment. Politiquement, le MRP doit prendre l'initiative dans cette affaire.

André Monteil.- D'accord s'il s'agit seulement des travailleurs spécialisés du bâtiment.

Joseph Schaff.- Oui.

Robert Lecourt.- J'invite le Groupe à la prudence. Je crois peu à l'efficacité de cette réforme à l'égard du débauchage des ouvriers en province par les grandes entreprises parisiennes. Je suis partisan d'un règlement d'ensemble et non pas limité au bâtiment. Aujourd'hui, je crains de faire rejeter un principe que je crois bon en soi. Je redoute aussi l'incompréhension des artisans, mal informés de cette affaire.

Fernand Bouxom.- J'ai un point de vue différent. Je vois dans l'amendement Schaff une réforme de grand intérêt pour la construction.

François Reille-Soult.- L'amendement Schaff pose un principe et c'est pourquoi il ne faut pas reculer.

Henri Lacaze.- Je redoute l'interprétation qui en sera donnée dans l'opinion publique.

Par 8 voix contre 6 et 2 abstentions, le Groupe décide de défendre l'amendement Schaff et de le retirer après l'intervention probable de Coutant pour déclarer que la Commission est saisie.

A la demande de **Françine Lefebvre**, le Groupe décide en outre de déposer une proposition de résolution, semblable à celle d'Hovnanian.

Le Groupe procède ensuite à un échange de vues sur le problème des hôtels et meublés (article 37 de la loi-cadre).

Mercredi 15 mai : Robert Bichet ouvre à 14 heures 15 la 36^e réunion du Groupe. Loi-cadre relative à la construction et au logement : occupants des hôtels et des meublés (article 37).

Henri Lacaze.- Les hôteliers disent qu'une extension éventuelle de la protection des occupants ne peut que signifier ou la protection des occupants de mauvaise foi ou celle de l'occupant d'une seule journée. J'estime que cet article 37 n'est pas applicable aux hôtels qui ne louent que des chambres à la journée. Je souhaite un renvoi à la Commission.

Françine Lefebvre.- Ce que demandent les hôteliers c'est d'abord la levée du blocage des prix des chambres.

Jean Cayeux.- Je rejoins Lacaze. Je souhaite en outre une mise au point par la Commission de la Justice.

Françine Lefebvre.- Je crois que l'article 37 a son utilité. Invitons le Gouvernement à nous dire quelles sont ses intentions sur ce sujet.

André Monteil.- Je demande que le texte une fois mis au point soit communiqué aux syndicats des hôteliers pour les amener à cesser leur campagne. Ne pas le faire serait maladroite.

Alfred Coste-Floret.- Oui. A qui veut-on étendre la protection ? Les occupants de bonne foi sont actuellement protégés.

Lionel de Tinguy.- C'est exact L'hôtellerie est en crise en province.

Françine Lefebvre.- Des contacts ont été pris avec les syndicats, qui attendent surtout une majoration des prix.

Henri Lacaze.- Une garantie est donnée à l'hôtellerie de province par l'exclusion du texte des hôtels de tourisme.

Lucien Nicolas.- Le problème est différent à Paris et en province. L'article 37 est justifié par la situation à Paris, qui constitue un scandale. On peut l'améliorer.

Joseph Wasmer.- Il y a le cas des prostituées, en faveur de qui la protection pourrait jouer. Une extension de la protection est dangereuse. J'appuie de Tinguy.

Alfred Coste-Floret.- Le texte introduit par les commissaires MRP réclament à propos des hôtels de tourisme homologués est insuffisant. Le problème est parisien ; traitons-le comme tel.

Françine Lefebvre.- J'accepte que le problème soit limité à Paris.

Jean Cayeux.- J'aimerais avoir l'avis de la Commission de la Justice sur ce point.

André Monteil.- Je demande que les commissaires MRP réclament l'audition du Gouvernement et que le Groupe délibère de nouveau ensuite.

Henri Lacaze.- Oui pour l'audition.

Robert Bichet.- Je rappelle que les commissaires n'engagent pas le Groupe.

Le Groupe décide que les membres MRP de la Commission de la Reconstruction demanderont l'audition du Gouvernement.

En séance publique, ce mercredi 15 mai 1957, Fernand Bouxom, Joseph Schaff, Lionel de Tinguy et Lucien Nicolas animent la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi-cadre relatif à la construction, présenté par le secrétaire d'Etat Bernard Chochoy (sénateur socialiste).

Joseph Schaff fait adopter deux amendements :

- les constructeurs de logements économiques et familiaux bénéficiant de primes et de prêts spéciaux et exerçant à domicile une profession artisanale peuvent être autorisés à disposer d'une pièce supplémentaire pour l'exercice de leur activité ;

- à titre transitoire pourront être admis au bénéfice de la garantie de l'Etat les prêts affectés à la construction de logements même en l'absence de décision d'octroi de primes.

Ces deux textes sont adoptés par l'Assemblée malgré l'opposition du Gouvernement.

Lionel de Tinguy, lui aussi malgré l'opposition gouvernementale, fait voter un amendement permettant aux titulaires d'un compte d'épargne-logement d'investir les sommes qui s'y trouvent non seulement dans la construction mais aussi dans l'achat d'un logement.

La fausse démission de Guy Mollet, le 15 mai 1957

Prenant acte de l'aboutissement de la crise de Suez, au niveau diplomatique, Guy Mollet se rend à l'Élysée le soir du 15 mai et offre au président de la République, René Coty, la démission de son gouvernement.

Cette curieuse affaire est présentée comme suit dans le Bulletin d'information du Groupe (1957 n° 50) :

Les événements politiques.

Prenant acte de l'aboutissement de la crise de Suez, M. Guy Mollet est allé mercredi soir offrir la démission de son gouvernement au Président de la République.

Il a accepté finalement de rester au pouvoir, à la demande de M. René Coty. Il a expliqué, dans une déclaration, qu'il ne voulait pas donner l'impression de se dérober aux difficultés politiques intérieures.

Le Conseil des Ministres qui a suivi a décidé de faire appel au Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Rappelons les trois événements qui viennent de menacer la position parlementaire du gouvernement :

1° *Le communiqué publié mardi par le comité directeur du centre national des Indépendants et Paysans, selon lequel ces derniers demandent que « le gouvernement renonce aux expédients et aux mesures partielles inefficaces et propose les moyens propres à réorganiser nos finances extérieures, redresser la situation de la trésorerie et assurer la défense du franc. »*

2° *La déclaration commune faite mercredi matin par M. Antier, président du parti paysan, M. Poujade, président de l'UDCA, M. Dorgeres, député non inscrit de l'Ille-et-Vilaine et M. Pesquet, député non inscrit du Loir-et-Cher, annonçant la formation d'un inter-groupe parlementaire de défense des commerçants, artisans, paysans, travailleurs indépendants, qui réunirait les députés des groupes UFF, et paysan et qui se placerait dans une vigoureuse opposition au gouvernement (en fait, plusieurs députés paysans ne seraient pas d'accord avec cette initiative).*

3° *La menace de démission des ministre radicaux, du moins de certains d'entre eux, à la suite de la réunion du Bureau du parti.*

Jeu­di 16 mai : Robert Bichet ouvre à 14 heures 30 la 37^e réu­nion du Groupe. Hôtels et meublés. Fausse démission de Guy Mollet. La crise financière et le projet Ramadier relatif à diverses dispositions fiscales.

Henri Lacaze rap­porte les pré­ci­sions que Chochoy vient de donner à la Commission de la Reconstruction sur l'article 37 du projet de loi-cadre. A son avis, ces pré­ci­sions donnent satisfaction et font tomber les objections sur certains points. Il reste des difficultés : le délai d'occupation qui donnerait droit au maintien dans les lieux.

Francine Lefebvre traite de la portée des concessions faites par Chochoy.

Henri Lacaze approuve le nouvel article 37.

Le Groupe décide de le voter.

Robert Bichet demande que le Groupe invite le Gouvernement à faire une déclaration sur l'affaire de Suez.

Edouard Moisan estime que le geste de Guy Mollet a été commandé par des besoins de politique intérieure (l'intention prêtée à plusieurs ministres radicaux de quitter le Gouvernement). A son avis, le Groupe MRP doit en tenir compte, en évitant de donner l'impression de vouloir gêner le gouvernement.

Robert Bichet dit que Guy Mollet reste dans sa ligne au sujet de Suez. Selon lui, le MRP doit se manifester.

Le Groupe décide de publier un communiqué, où il demandera au Gouvernement de faire rapidement une déclaration devant l'Assemblée.

Lionel de Tinguy rap­porte les travaux de la Commission des Finances dans sa réunion de la veille. La situation ? Il ne reste que trois semaines de devises. Le Gouvernement se fait à l'idée, qu'il rejetait jusqu'ici, du déclenchement de l'échelle mobile des salaires. Nous sommes en pleine crise financière. Les causes remontent à 1956. Il faut une politique économique de vérité. Si la SFIO était absente du gouvernement, que n'entendrait-on pas ? Il faut changer de politique économique et financière.

Joseph Fontanet (Savoie).- Que le MRP se garde bien de proposer de nouveaux impôts ! C'est la tâche du Gouvernement.

En cas de crise ministérielle, la compétence des organismes du Mouvement est désormais clairement précisée

Les déchirements au sein du gouvernement et de la coalition, minoritaire, du Front Républicain, l'échec de l'expédition de Suez et ses conséquences diplomatiques, la crise financière que Ramadier ne sait comment traiter, ouvrent la perspective d'une crise ministérielle que le soutien du Groupe MRP à Guy Mollet ne suffirait plus à écarter.

Cette perspective rappelle aux dirigeants du MRP et du Groupe l'opportunité d'une réglementation du fonctionnement des organismes du parti applicable à l'investiture d'un président du Conseil, à la participation du Mouvement à son gouvernement, au retrait de sa confiance à celui-ci. En effet, depuis quelques années, l'approche d'une crise ministérielle et son dénouement suscitent parfois parmi les députés MRP des initiatives personnelles qui nuisent à l'action délibérée et mise en œuvre par le Groupe.

Ce projet de réglementation a été étudié durant plusieurs mois par les représentants de tous les organismes du Mouvement et il a été communiqué par une lettre datée du 4 mars, à tous les députés MRP, pour recueillir leurs observations. Au final, il a été validé par le Comité National lors de sa session des 7 et 8 avril.

Le Bulletin d'information du Groupe (1957 n°45) daté du jeudi 11 avril le publie in extenso, en indiquant au surplus qu'il fait désormais partie du Règlement intérieur du Groupe.

1. Les membres des Bureaux des deux Groupes parlementaires sont invités à assister, à titre consultatif, aux réunions de la Commission Exécutive.

2. Les membres du Groupe MRP à l'Assemblée Nationale peuvent assister, à titre consultatif, aux réunions du Groupe MRP du Conseil de la République ; les membres du Groupe MRP du Conseil de la République peuvent assister, à titre consultatif, aux réunions du Groupe MRP de l'Assemblée Nationale.

3. En cas de crise ministérielle :

a) deux membres désignés par le Bureau de chaque Groupe parlementaire sont invités, pendant la durée de la crise, à assister aux réunions du Bureau National ;

b) pour décider de la participation et de l'investiture, les membres de la Commission Exécutive, les députés et les sénateurs tiennent une réunion commune, présidée par un Bureau composé du Président National du Mouvement et des présidents des deux Groupes parlementaires. Aucune autre personne ne peut assister à cette réunion ;

c) la délibération est commune. Les membres de la Commission Exécutive, les députés et les sénateurs, y compris les membres du Bureau, peuvent prendre la parole ;

d) les membres présents de la réunion commune se prononcent sur le principe de la participation au Gouvernement. Chaque Groupe parlementaire accorde séparément l'autorisation de participer à ses membres appelés à entrer dans le Gouvernement

e) les membres présents de la réunion commune se prononcent sur l'investiture ; la décision est acquise si elle obtient les voix à la fois de la majorité des membres de la réunion commune et de la majorité des députés présents. Aucune décision n'est acquise tant que la double majorité n'est pas réunie.

4. Dans le cas où le Mouvement peut être appelé à réviser sa position à l'égard du gouvernement et à mettre directement en cause son existence, le Bureau National décide de l'opportunité de la réunion commune appelée à délibérer et à statuer sur la position à prendre dans les mêmes conditions que celles fixées pour l'investiture.

Vendredi 17 mai : à 14 heures, Robert Bichet ouvre la 38^e réunion du Groupe. Affaire de Suez. Projets fiscaux du Gouvernement Prix et salaires.

Robert Bichet rend compte du programme établi par la Conférence des présidents. La discussion des projets fiscaux va commencer dans l'après-midi. Guy Mollet refuse de répondre au vœu du MRP qui lui demande une déclaration sur Suez.

Francine Lefebvre comprend l'objection du président du Conseil : une telle déclaration serait inopportune.

Robert Bichet ne la comprend pas : le Gouvernement ne procède pas démocratiquement.

André Monteil souhaite que le Groupe ouvre un débat politique sur le sujet.

Lionel de Tinguy rap­porte les travaux de la Commission des Finances sur les projets financiers et fiscaux préparés par Paul Ramadier. Il note d'emblée que les économies prévues portent sur les dépenses de fonctionnement des services à raison de 1% et sur les investissements sociaux à raison de 30%. Il précise que les commissaires socialistes, en faisant cette découverte, étaient très embarrassés.

Jean-Marie Louvel a déposé des amendements, notamment sur les 213 articles ; il s'est prononcé contre les subventions inutiles, le cinéma, la Ville de Paris

Lionel de Tinguy pense que le Gouvernement est désormais acquis à l'idée d'un nouveau palier salaires-prix, mais qu'il en a peur. Les modérés et les radicaux sont hostiles aux projets.

Fernand Bouxom critique l'amendement Louvel sur les 213 articles, car il aboutirait à changer l'indice pour éviter la hausse des salaires.

Francine Lefebvre.- C'est bien mon avis ! Les syndicats, eux, demandent que l'échelle mobile joue encore plus facilement.

Lionel de Tinguy comprend ces critiques. Mais, ajoute-t-il, il faut savoir que la France est au bord de la faillite. Il serait nécessaire de réduire la consommation de mille milliards. L'indice des 213 articles

est un mensonge ; le MRP doit le dénoncer. Nous allons vers la carte de viande et l'interdiction d'acheter une auto.

Fernand Bouxom.- Oh ! Ceux qui sont au Smig n'achètent pas une auto.

Lionel de Tinguy.- Oui mais tout se tient !

Jean-Marie Louvel, s'adressant à Bouxom.- L'indice ne signifie plus rien, c'est évident. Le modifier, ce n'est pas aller contre les revendications syndicales, au contraire.

Francine Lefebvre.- Je crois nécessaire une politique d'austérité. Mais il faut que les gros soient frappés avant les petits.

Robert Bichet.- Le Groupe veut-il un orateur dans la discussion générale des projets ?

Henri Lacaze.- Non, le débat est essentiellement politique.

André Monteil.- C'est aussi mon avis.

Jean-Marie Louvel.- Le mien aussi.

Il en est ainsi décidé.

Vendredi 17 mai : Edouard Moisan ouvre à 16 heures 30 la 39^e réunion du Groupe. Guy Mollet se prépare à demander une nouvelle fois la confiance de l'Assemblée, mais il a aussi l'envie de s'en aller.

Edouard Moisan.- La motion préjudicielle déposée par Aimé Paquet (député indépendant de l'Isère) contre la discussion du projet fiscal de Ramadier inquiète Guy Mollet, qui songe à y faire obstacle en posant une question de confiance implicite.

André Monteil.- Le Groupe ne peut pas refuser l'ouverture du débat. Il faut l'expliquer à la tribune : la motion contient des demandes valables mais elle a le tort d'empêcher le débat.

Francine Lefebvre.- C'est aussi mon avis. J'ajoute que le MRP, dans ses projets de révision constitutionnelle, demande que l'opposition, quand elle veut le départ du gouvernement, dépose une motion de censure.

René Charpentier.- Notre orateur doit réclamer du Gouvernement une révision de l'ordre du jour qu'il a établi pour les prochaines semaines en supprimant les textes qui entraînent des dépenses nouvelles.

Fernand Bouxom.- Je constate que Ramadier, dans son discours, annonce la catastrophe financière. Abstenons-nous dans le scrutin sur la motion Paquet.

Joseph Fontanet (Savoie).- Je rejoins Monteil.

Lucien Nicolas (Vosges).- Guy Mollet m'a confié qu'il avait envie de s'en aller.

A l'unanimité moins trois abstentions, le Groupe décide de voter contre la motion Paquet. A l'unanimité, il décide d'expliquer son vote et il désigne Moisan pour cette tâche.

En séance publique, où Guy Mollet pose effectivement une question de confiance implicite, la motion Paquet est repoussée par 287 voix contre 145, les communistes s'abstenant.

A 19 heures, Ramadier et Filippi (secrétaire d'Etat au Budget) invitent les représentants de plusieurs groupes dont le Groupe MRP, à un « entretien ». Le MRP y est représenté par Robert Bichet et Lionel de Tinguy.

D'après le Bulletin d'information du Groupe (1957 n° 53), cette réunion ne donne pas de résultat positif. Ramadier n'est intransigeant que sur le montant total des recettes fiscales nouvelles (150 milliards) ; il accepte d'examiner toute proposition de remplacement. Bichet et de Tinguy l'invitent à faire des suggestions.

Vendredi 17 mai : Robert Lecourt ouvre à 21 heures la 40^e réunion du Groupe (c'est la 3^e de la journée). S'il faut augmenter les impôts, c'est au Gouvernement – et non pas au MRP, qui n'y participe pas –, de les demander.

Maurice Schumann rapporte les informations que Bichet – qui arrivera en retard –, lui a données sur l'entretien Ramadier-groupes parlementaires. Il rappelle que le recours aux impôts proposé en 1956 a rencontré l'hostilité des socialistes. Il précise qu'à l'issue de l'entretien l'idée d'une augmentation d'un demi-décime sur tous les impôts est à l'étude ; on craint toutefois l'effet d'une telle mesure sur les prix. Il a vu personnellement Ramadier et Filippi ; il a des idées.

Robert Bichet.- L'entretien a réuni autour de Ramadier et de Filippi, des socialistes, deux radicaux (Chatelain et Hugues) et deux MRP (Bichet et de Tinguy). Ramadier veut 150 milliards ; il accepte d'examiner toute proposition. Je lui ai demandé d'en faire lui-même. Ramadier attendait des propositions socialistes, en vain. Filippi préférerait les impôts déjà proposés en 1956, ce qui a été mieux accueilli. On a conclu en décidant de classer les solutions par ordre de préférence. Le Gouvernement attend le retour à Paris de Pinay à 23 heures. Il y aura une suspension de séance à ce moment-là.

Lionel de Tinguy.- Je suis favorable à une augmentation d'un quart de décime sur tous les impôts. C'est léger pour tout le monde. Mais il y a un veto socialiste. Où en est la SFIO ? Il faut le savoir. C'est à elle de faire des propositions.

Maurice Schumann redoute les effets sur les prix. Il critique les trois solutions qui ont été débattues. Il souhaite une transaction.

Paul Coste-Floret.- Je m'étonne que le MRP passe son temps à chercher l'impôt qui serait populaire ! C'est à la SFIO de faire des propositions. Elle cherche en ce moment à amener les autres à prendre la responsabilité de proposer des impôts. Refusons ce jeu ! D'autant que nous allons voter la confiance. Laissons le Gouvernement trouver une transaction entre les modérés et les socialistes.

André Colin.- La présence du MRP à la réunion Ramadier est regrettable. Le MRP n'est pas membre de la majorité. Il n'a pas à chercher des impôts. Le MRP doit aider le Gouvernement mais sans laisser les modérés tirer le bénéfice de l'opération d'aujourd'hui. Le MRP doit voter pour le Gouvernement, pas pour un impôt.

Joseph Fontanet.- Bien sûr ! Le problème des impôts est secondaire. Le problème financier est beaucoup plus grave. Le MRP doit rester réservé et prendre ses distances à l'égard de la cuisine du Gouvernement.

Lionel de Tinguy.- Si je suis allé à la réunion de Ramadier, c'est à la demande de notre Bureau. Cela dit, j'estime utile cette confrontation avec le Gouvernement. Mieux vaut que la question de confiance soit posée sur la meilleure formule. Cela dit, oui, le MRP doit attendre que la SFIO fasse des propositions.

Robert Lecourt.- De Tinguy l'a bien expliqué : il était impossible au MRP de refuser l'invitation de Ramadier. Tous ici nous sommes d'accord sur la tactique : ne rien suggérer mais répondre aux suggestions qui nous sont faites.

Robert Bichet.- J'ai réussi à mettre les modérés dans le coup en les amenant à discuter avec Ramadier.

Fernand Bouxom.- Je demande que la réponse du MRP soit claire et connue.

Pierre Gabelle.- Soyons prudents ! Le MRP ne doit pas dire à Ramadier qu'il accepte tel ou tel système, car ce serait « l'impôt MRP » !

Alfred Coste-Floret.- Bien sûr !

Ce soir du vendredi 17 mai 1957, Ramadier fait en séance publique un discours pessimiste sur la crise financière,

alors que Guy Mollet, qui lui succède à la tribune, consacre son intervention aux principaux problèmes d'actualité.

Dans la nuit du vendredi au samedi, Ramadier s'entretient avec les représentants des groupes des Indépendants et des Paysans. Puis Guy Mollet et Ramadier réunissent les représentants de ces deux groupes, du MRP, des radicaux et de la SFIO pour en venir aux problèmes politiques. Antoine Pinay essaie d'obtenir de Guy Mollet des concessions : abandon des projets Gazier et Billères, promesse d'une politique bi-partisane même dans le domaine général de la politique intérieure.

Le Groupe SFIO, qui vient de délibérer, fait savoir qu'il s'oppose à une reprise des impôts prévus dans le collectif budgétaire de 1956, dans le cas où les souscriptions à l'emprunt national n'auraient pas été suffisantes, et qu'il exige le maintien d'une taxation des stocks.

Dans ces conditions, les positions de la SFIO et des Indépendants et Paysans paraissent inconciliables.

Guy Mollet pose alors la question de confiance sur le rapport de la Commission des Finances modifié par des amendements du socialiste Marcel David, qui reprennent partiellement le projet gouvernemental.

Le scrutin de confiance (en vote personnel) est fixé au mardi 21 mai.

Mardi 21 mai : Henri Lacaze ouvre à 9 heures la 41^e réunion du Groupe. Dans l'attente du discours de Guy Mollet (crise financière)

Robert Bichet présente son projet d'explication de vote (pour) au nom du Groupe.

Alfred Coste-Floret.- Je n'évoquerais pas le voyage de René Coty aux Etats-Unis. C'est inutile et ce n'est pas conforme à la tradition.

Lionel de Tinguy.- Rappelons que les avertissements du MRP sur le plan financier datent de plus d'un an. Réclamons un redressement à bref délai.

Francine Lefebvre.- Les termes « politique bipartisane » employés par Guy Mollet sont impropres. C'est d'autre chose qu'il s'agit en vérité.

Georges Bidault.- Je rejoins Alfred Coste-Floret.

Fernand Bouxom.- Soyons très sévères dans notre jugement sur la politique financière, économique et sociale du Gouvernement.

Lionel de Tinguy.- Oui, car je redoute que finalement le MRP ne s'associe trop aux décisions du Gouvernement Guy Mollet. N'allons pas dans cette voie au moment où Ramadier, en dépit de nos avertissements, va à la faillite !

Maurice-René Simonnet.- Si nous voulons obtenir des concessions, n'abandonnons pas toutes nos cartes !

Edouard Moisan.- Simonnet a raison. Attendons le discours de Mollet.

Maurice Lucas.- N'oublions pas le problème agricole !

Le Groupe décide de reprendre sa réunion ultérieurement.

C'est ce qu'il fait à 18 heures.

Mardi 21 mai : Jules Duquesne ouvre à 18 heures la 42^e réunion du Groupe. Le Groupe décide de voter la confiance à Guy Mollet

Robert Lecourt.- Je pense que le Groupe n'a pas à délibérer longuement. A mon avis, Guy Mollet, en prononçant son discours, a confondu l'Assemblée Nationale avec le Congrès SFIO de Puteaux. Mais cela ne change rien à la position politique du MRP. J'invite le Groupe à voter unanimement la confiance..

Pierre Pflimlin.- J'approuve cette invitation.

A l'unanimité moins une voix et une abstention, le Groupe décide de voter la confiance.

René Charpentier.- Je souhaite que dans son explication de vote Bichet dise un mot de l'agriculture.

Henri Ulrich (Haut-Rhin).- Et qu'il parle aussi de l'Algérie !

Maurice Schumann.- S'il vous plaît, épargnons un peu notre orateur ! Il faut éviter les improvisations de dernière heure.

Dans la soirée du mardi 21 mai, en séance publique, **Robert Bichet** explique le vote favorable du MRP.

Voici le texte de son intervention, tel qu'il est rapporté dans le Bulletin d'information du Groupe (1957 n° 53).

« Le Groupe MRP n' pas attendu ce débat pour alerter l'Assemblée et l'opinion sur les conséquences de la politique économique et financière du gouvernement. Nous avons à plusieurs reprises montré les dangers qu'il y a à vivre sur nos réserves de devises et à ne pas régler le problème des prix. Récemment notre ami Dorey interpellait le gouvernement et le mettait en garde contre ces dangers. Nous regrettons que nos suggestions n'aient pas été entendues.

« Mais aujourd'hui, en posant la question de confiance, le gouvernement met chaque parlementaire en face de ses responsabilités proprement politiques : peut-on, dans les circonstances actuelles, ouvrir une vacance du pouvoir ? La politique, comme le disait ce matin M. Morice, est l'art de choisir entre des inconvénients. La question est donc claire. Une crise ne serait-elle pas plus grave que les mesures financières justement dénoncées ? Quelles seraient, en effet, ses conséquences prévisibles ? En Algérie, les chefs de la rébellion n'y verraient-ils pas une victoire et n'y trouveraient-ils pas un encouragement à persévérer ?

« Dans la métropole, le défaitisme ne se vanterait-il pas de l'emporter ? Alger attend votre vote. Le Caire aussi ! La France défend en ce moment devant le Conseil de sécurité les principes élémentaires du droit et de la morale. Quelle sera demain l'autorité de M. Pineau s'il n'est plus chargé que d'expédier les affaires courantes ? Une crise ne porterait-elle pas un coup décisif à notre prestige et à notre autorité en Amérique et ne distendrait-elle pas les liens de l'alliance atlantique ? A la veille de la ratification des traités de Rome, n'entamerait-elle pas la confiance renaissante de nos partenaires européens ? La situation économique et financière, ne serait-elle pas aggravée par une crise d'une durée imprévisible ? Quel homme politique, ayant le sens de l'intérêt national, peut ignorer la portée de ces questions ? Cette crise, enfin, comment et par qui serait-elle résolue ? Certainement pas par la majorité qui l'aurait déclenchée ! Elle comprend 150 communistes ! Selon la règle démocratique il faudra faire appel au chef du groupe national le plus nombreux qui aura voté contre le gouvernement. Mais pourra-t-il obtenir tous les concours qui lui seront nécessaires ?

« Et après ? C'est la question que posait l'autre jour un éminent journaliste. Le successeur ne sera-t-il pas obligé de réclamer les impôts qui auront été refusés à son prédécesseur ?

« Telles sont les raisons pour lesquelles nous ne prendrons pas la responsabilité de la crise et nous apporterons nos suffrages au gouvernement. Cela dit, notre soutien ultérieur dépendra désormais de l'attitude du gouvernement. Notre vote a une signification précise : si par hasard la crise était évitée, le gouvernement devra associer à la préparation de ses décisions les groupes qui l'auront soutenu. Dans sa déclaration d'investiture, le Président du Conseil avait envisagé une politique bipartisane pour les grandes questions internationales ; il a aussi cherché à réaliser entre tous les

groupes une communauté de vues sur la question algérienne. Nous pensons que cette méthode doit désormais être appliquée dans tous les domaines et pour toutes les questions, y compris celle de la réforme de la Constitution. Nous vous demandons donc, M. le Président du Conseil, de définir un plan politique d'ensemble permettant de redresser la situation économique et financière, d'assurer les échéances, d'éviter la récession, de sauvegarder la monnaie et le pouvoir d'achat des travailleurs. Il vous faudra bien entendu vous élever au-dessus des considérations partisans. Cela exige du courage, mais nous savons que vous n'en manquez pas ».

A l'issue du scrutin (le vote est personnel), la confiance est refusée au Gouvernement Guy Mollet : aux 213 voix pour s'opposent 250 voix contre (dont 140 communistes et progressistes sur 149).

Sur les 74 députés MRP, 68 votent pour ; 3 ne prennent pas part au vote (Klock, Sidi El Mokhtar, Viatte) ; 3 sont absents par congé (Buron, Meck, Schmitt).

Au Groupe SFIO, qui compte 100 membres, 92 votent pour et 8 ne prennent pas part au vote.

Dans la famille radicale, on se montre très divisé, comme d'habitude. Ainsi chez les radicaux valoisien-tendance mendésiste- on trouve 12 voix pour, dont celles des 8 ministres, ce qui est bien le moins ; 1 voix contre (Lecœur) ; 28 abstentions volontaires (dont celle de Mendès-France) ; 2 députés ne prenant pas part au vote (Béné et Clostermann) ; 2 députés absents par congé (Félix Gaillard et Martin). Chez les radicaux tendance Arrighi-Morice, les 13 élus votent pour. Au RGR, il y a 4 voix pour (Gautier-Chaumet, Lafay, de Léotard, Médecin), 5 abstentions volontaires (Besson, Bonnet, July, Quinson, Sanglier), 4 absents par congé (Bénard, Corniglion-Molinier, David, Edgar Faure). Au Groupe UDSR-RDA, on compte 8 pour (Babet, Bonnefous, Chauvet, Diallo, Duveau (ministre et ex-MRP), Houphouet-Boigny (ministre), Mitterrand (ministre), Pleven ; 2 contre (Roland Dumas et François Bénard), 9 n'ayant pas pris part au vote et 1 absent par congé.

Les 6 Indépendants d'outre-mer (Douala, Manga-Bell, ex-MRP, a démissionné de son mandat de député) ne prennent pas part au vote.

Parmi les 21 Républicains Sociaux (ex-RPF), qui ont des ministres, 12 votent pour, 2 contre (Brusset et Dronne), 4 s'abstiennent volontairement, dont le général Koenig, 3 ne prennent pas part au vote.

Les poujadistes (Groupe Union et Fraternité Française), qui sont 37, donnent 36 voix contre, le 37^e (Gayrard) ne prenant pas part au vote.

Et chez les Indépendants, qui sont 88, il y a aussi une grosse dispersion : leur chef, Antoine Pinay, ne parvient pas à les amener à une abstention générale : il s'abstient lui-même mais n'est suivi que par 30 de ses amis ; le gros du Groupe, 52 membres, vote contre Guy Mollet. Il n'y a qu'une voix pour (Thébault). Consolation pour Pinay, le groupe des 31 abstentionnistes réunit ses principaux lieutenants : Giscard d'Estaing, Gavini, Jacquinet, le chanoine Kir, Laniel, Mondon, Mutter, Roclore, Temple, Thiriet (ex-MRP) et Paul Reynaud. En marge, 3 Indépendants ne prennent pas part au vote, 1 est absent par congé.

Au Groupe Paysan, qui est réduit à 14 membres dans l'Assemblée élue le 2 janvier 1956, il y a 12 voix contre, une abstention seulement et un député qui n'a pas fait le voyage, Oopa Pouvanaa, élu de Polynésie.

En outre, l'Assemblée compte **14 non-inscrits** : parmi les 3 voix pour, il y a celle de Maurice Lenormand, député de la Nouvelle-Calédonie, qui s'inscrit peu après au Groupe MRP ; parmi les 5 voix contre, on trouve Dorgères et Tixier-Vignancour, qui sont de droite, Aimé Césaire, qui est de gauche, Pesquet, qui se dit gaulliste ; on y voit 1 abstentionniste, Jean-Marie Le Pen ; 2 députés qui ne prennent pas part au vote, l'abbé Boganda, ex-MRP, et Conombo, ex-IOM ; 3 sont absents par congé.

Au total, un panel multicolore impressionnant où se dessinent vaguement plusieurs oppositions possibles mais aucune majorité de gouvernement.

De Guy Mollet à Maurice Bourgès-Maunoury

Guy Mollet offre aussitôt sa démission à René Coty, qui la refuse (son Gouvernement n'est pas renversé constitutionnellement, la confiance n'ayant pas été refusée à la majorité absolue). Il ne l'acceptera que le 10 juin.

Son successeur, le radical Maurice Bourgès-Maunoury, va former son gouvernement le 13 juin. La crise aura donc duré 23 jours.

Formé le 1^{er} février 1956, le Gouvernement Guy Mollet cède la place le 13 juin ; il aura donc duré 16 mois et demi, ce qui est un record absolu sous la Quatrième République.

Autre caractéristique de ce gouvernement : il n'a jamais eu de majorité parlementaire clairement déclarée, le soutien des 149 communistes et progressistes étant provisoire, dans l'esprit à la fois des communistes et de Guy Mollet, fermement hostile à une dérive de la SFIO vers un nouveau Front Populaire.

Ainsi, du point de vue historique – et contrairement à ce qu'en ont dit certains historiens et écrivains à succès-, la prise du pouvoir par le Front Républicain au début de 1956 n'est qu'un long fantasme, dont la longueur est due au soutien qu'un parti, le MRP, n'appartenant pas au Front Républicain et ne participant pas au gouvernement, a apporté au président du Conseil, Guy Mollet, secrétaire général de la SFIO.

Le MRP a été le seul à avoir un objectif clair tout au long de cette aventure et il l'a atteint : le 9 juillet 1957, l'Assemblée Nationale vote le projet de ratification des traités créant l'Euratom et le Marché Commun des Six.

Et elle le fait par 340 voix contre 236.

La majorité qui prépare ainsi la construction de l'Europe unie est là.

N'y sont pas : les 149 communistes et progressistes, 21 radicaux, dont Mendès-France et Daladier (sur 58), Roland Dumas (UDSR), 17 Républicains Sociaux (ex-RPF) sur 21, 2 Indépendants sur 89, 4 Paysans sur 11, 35 poujadistes sur 35, 6 non inscrits sur 12, dont Le Pen.

Mercredi 22 mai : Jules Duquesne ouvre à 14 heures la 43^e réunion du Groupe. Après la chute du Gouvernement Guy Mollet : le MRP demande la formation d'un « gouvernement de majorité », Coty reçoit Lecourt à 18 heures.

Jules Duquesne. - Le Bureau du Groupe a désigné Edouard Moisan et Robert Bichet pour représenter le Groupe au sein du Bureau national du MRP durant toute la crise.

Madeleine-Dienesch. - Je me demande si, parmi nos amis, certains ne sont pas déjà en train de se préoccuper de leur promotion ministérielle. Je demande un appel du Bureau pour la discipline de tous.

Robert Lecourt.- Moi je demande à M.M. Dienesch de ne pas avoir de soupçons injustifiés à l'avance et je dis que des initiatives personnelles seraient vouées à l'échec. C'est le Groupe qui se prononcera.

Je pense qu'il faut insister sur les fautes commises par les modérés. : ils réclament la stabilité gouvernementale et ils renversent les gouvernements ; ils demandent une action continue en Algérie et ils donnent une victoire au FLN.

Voici les conclusions auxquelles a abouti le Bureau du Groupe : recherche d'un gouvernement de majorité, représentatif de cette majorité (c'est l'indication que j'entends donner à Coty) ; refus de participer à un gouvernement de minorité ; refus d'un relâchement en Algérie ; exigence d'une ratification des traités européens (Euratom et CEE) ; importance du problème financier ; importance de la réforme de l'Etat.

Le Groupe doit être résolu à conserver son calme même si la crise doit durer longtemps. Je dirai à Coty que son projet de voyage aux Etats-Unis doit être annulé.

Maurice-René Simonnet, secrétaire général du MRP, donne lecture d'un communiqué du Bureau national qui lance un appel à un gouvernement d'union.

Henri Lacaze.- Je souhaite que le MRP y reste fidèle jusqu'à l'issue de la crise.

Alfred Coste-Floret.- Je regrette le mot « union », je préférerais le mot « majorité ».

Francine Lefebvre.- Moi aussi.

Jeudi 23 mai : Henri Lacaze ouvre à 16 heures la 44^e réunion du Groupe. Après l'entrevue Coty-Lecourt.

Robert Lecourt rend compte de son entretien de la veille avec le président de la République.

Coty a commencé à parler de personnes. Qui appeler pour dénouer la crise ? Lecourt l'a ramené au problème de fond : quelle majorité ? Il a combattu en outre l'idée d'un gouvernement de transition ; il a montré les dangers d'une telle formule pour l'Algérie et pour le problème social. Coty a eu l'air surpris ; il a voulu en revenir aux noms. Lecourt l'a arrêté de nouveau en précisant qu'il ne lance pas d'exclusive contre tel ou tel. Coty a paru finalement ébranlé.

Henri Dorey Les commissaires Indépendants des Finances –sauf Paul Reynaud-, demandent une réunion de cette commission pour établir un bilan financier. J'ai refusé, avec de Tinguay, de me joindre à cette initiative.

Francine Lefebvre.- L'opinion publique déplore l'ouverture de la crise. La déclaration faite par Lecourt à la Radio est excellente.

Maurice Schumann.- Faisons confiance à Lecourt.

Henri Dorey.- Des avances seront demandées prochainement à la Banque de France.

Pierre de Chevigné.- J'approuve Lecourt : le MRP veut un gouvernement de majorité, c'est tout. Mieux vaut une crise longue qu'un dénouement précaire.

René Coty poursuit ses consultations. Il reçoit Alain Poher, président du Groupe MRP du Sénat, le 24 mai. Le même jour, à 15h30, il confie à René Pleven (UDSR) une « mission d'information ».

René Pleven reçoit Lecourt dans l'après-midi du 25 mai et une délégation du Parti socialiste le 26.

Le 27, il reçoit Pierre Pflimlin, Georges Bidault et Alain Poher. Le 28, il fait publier par « Le Monde » un programme de gouvernement.

La SFIO refuse de participer à un gouvernement dirigé par Pflimlin. Elle donne la préférence à un homme très engagé à droite sur la crise algérienne et sur la politique économique et sociale : Bourgès-Maunoury.

Dans la soirée du 28 mai et dans la nuit du 28 au 29, Pleven reçoit de nouveau une délégation du Centre

Mardi 28 mai : Edouard Moisan ouvre à 16 heures la 45^e réunion du Groupe. Pleven veut-il d'un gouvernement de majorité, du moins pour lui ? La SFIO croit que le MRP se lassera et acceptera un gouvernement de minorité.

Robert Lecourt rend compte de son entretien du samedi 25 mai avec Pleven. A son avis, Pleven est dans le même état d'esprit que le MRP : il faut un gouvernement de majorité. Sur l'Algérie, il pense à un renforcement des moyens et à une sortie politique. Sur le problème financier, il songe faire souscrire aux partis l'engagement de ne pas demander de nouvelles dépenses jusqu'à la fin de 1958 ; il veut rechercher des économies différentes de celles qui ont été mises en œuvre par le Gouvernement Guy Mollet ; il propose l'arrêt des importations alimentaires. A la demande du MRP, il ajoute à son programme la réforme de l'Etat. Il se dit assuré de la ratification des traités européens. Il conçoit sa mission comme une recherche destinée à établir un programme minimum acceptable pour la SFIO, le MRP, les radicaux et les modérés. Lecourt lui a demandé d'engager à la fois la SFIO et les modérés à participer au gouvernement. Pleven ne veut pas, pour lui, d'un gouvernement de majorité. Lecourt se fait l'écho de bruits : la SFIO croit que le MRP se lassera et acceptera un gouvernement de minorité. Il faut couper court à cette illusion, dit-il.

Pierre Pflimlin.- Moi aussi j'ai été reçu par Pleven. J'ai cru comprendre qu'il ne voulait en aucun cas de la présidence du Conseil. Sur le problème financier, Pleven pense qu'il faut modifier le projet de Ramadier et abandonner la taxe sur les stocks ; il semble qu'il ait obtenu des modérés un accord pour un nouvel effort fiscal.

Lionel de Tinguay présente des observations sur l'Algérie, les prix, les salaires.

Joseph Klock.- La SFIO accepte-t-elle l'arrêt des dépenses nouvelles ?

Alain Poher.- Elle doit en délibérer.

Edouard Moisan évoque la demande d'avances à la Banque de France. Le Groupe MRP doit-il intervenir dans le débat ? Le Bureau du Groupe dit « non »

Paul Coste-Floret.- Le Gouvernement demande de couvrir l'échéance de mai mais pas celle de juin. Mieux vaudrait couvrir les deux.

Lionel de Tinguay.- Je m'attends à certaines difficultés à la Commission des Finances.

Pierre Pflimlin.- Dans le cas où le MRP serait attaqué, il faudrait répondre.

Henri Dorey.- J'évalue ainsi le montant des avances devenues nécessaires : 80 milliards pour mai, 100 pour juin, 300 pour l'année. Le MRP peut poser des questions.

Alain Poher.- Oui, des questions techniques.

François de Menthon.- J'approuve Coste-Floret : il faut éviter des avances tous les mois. C'est nécessaire techniquement et politiquement.

Joannès Dupraz.- Le Gouvernement n'a plus l'autorité suffisante pour demander des avances au-delà du mois de mai.

La suite du débat est fixée au lendemain...

En fait, le Groupe MRP ne reprendra ses réunions que le 5 juin, après la tenue, à Biarritz, du quatorzième congrès national du MRP. Entre temps, les modérés d'une part et les socialistes d'autre part bloquent le dénouement de la crise dans les conditions exposées ci-après.

national des Indépendants et Paysans (à l'Assemblée, il y a un Groupe des Républicains indépendants et un Groupe Paysan)

et une délégation de la SFIO.

Extraits du Bulletin d'information du Groupe 1957 n° 54.

29 mai

Reçu à 16h15 à l'Élysée, M. René Pleven fait au Président de la République le compte-rendu de sa mission d'information.

M. Coty lui demande s'il accepte de former le gouvernement sur les bases du rapport qu'il vient de lui présenter.

M. Pleven décline cette offre.

Le Président de la République confère ensuite avec M. Guy Mollet.

A 20h45, il reçoit M. Antoine Pinay, à qui il propose de constituer le gouvernement.

M. Antoine Pinay refuse cette charge.

A 21 heures 45, le Président de la République reçoit le Président Pierre Pflimlin, à qui il demande de former le gouvernement.

Pierre Pflimlin réserve sa réponse, dans l'attente de pouvoir recueillir les avis nécessaires.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République adoptent dans l'après-midi et la soirée un projet de loi portant approbation d'une convention en vertu de laquelle la

Banque de France fait à l'Etat une avance de 80 milliards pour assurer l'échéance de mai.

30 mai.

Le 13^{ème} Congrès national du MRP s'ouvre à Biarritz.

Dans l'après-midi, Pierre Pflimlin présente au Congrès les grandes lignes d'un programme de gouvernement.

31 mai

Le Président Pflimlin consulte les partis et les groupes parlementaires.

1^{er} juin

Au Congrès MRP : vote de la motion de politique générale.

Pierre Pflimlin établit des éléments de programme à soumettre aux partis susceptibles de former la future majorité.

2 juin

Pierre Pflimlin termine la rédaction de ces éléments de programme et les adresse aux différents partis, avec une lettre où il précise que ces éléments concernent les questions qui présentent un caractère d'urgence ou qui ont donné lieu à controverse.

3 juin

Pierre Pflimlin se rend auprès du Président de la République pour lui communiquer le programme qu'il a élaboré.

A la mairie de Puteaux, le Conseil national de la SFIO délibère sur le principe de la participation.

M. Guy Mollet demande à ses amis de se prononcer non pas en fonction de l'homme qui est chargé de former le gouvernement, mais en fonction de son programme, étant entendu que le programme socialiste - qui servira de référence - doit se limiter à ce que le parti serait capable de réaliser en étant lui-même au pouvoir.

Par 2464 mandats contre 1071, le Conseil national de la SFIO adopte une motion qui subordonne la participation socialiste à certaines conditions de programme (ces conditions sont contenues dans un texte annexe).

4 juin

Le Président Pflimlin a obtenu l'accord de l'UDSR, du RDA, des Indépendants d'outre-mer, du RGR, des radicaux-socialistes (M. Morice), du groupe paysan et du groupe de la gauche démocratique du Conseil de la République (qui réunit dans cette assemblée toutes les tendances radicales).

En revanche, les républicains sociaux se montrent réservés.

Les Indépendants et Paysans font savoir qu'en raison du programme ils ne peuvent prendre l'engagement « d'un soutien inconditionnel et sans limite ».

Enfin, les radicaux valoisens rappellent que leur parti attache une importance prépondérante à la réforme électorale.

Quant à la SFIO, son Comité directeur et ses groupes parlementaires décident, dans la nuit du 4 au 5 juin, de demander à Pierre Pflimlin des précisions sur son programme, en indiquant que « dans l'état présent des négociations », ils ne peuvent exprimer un préjugé favorable à la participation.

5 juin

Réunis en Comité Cadillac, les radicaux décident de s'ajourner dans l'attente de la décision de la SFIO.

Sans pouvoir indiquer quels désaccords subsistent au sujet du programme, le Comité directeur et les groupes parlementaires de la SFIO décident, en fin de matinée, par 74 voix contre 22, de refuser la participation. Déclarant qu'il se détermine en sa qualité de Secrétaire Général de la SFIO, M. Guy Mollet vote contre la participation.

Pierre Pflimlin va dire au Président de la République qu'il renonce à former le gouvernement.

M. René Coty propose alors successivement à M. Guy Mollet et à M. René Billères (dont le nom lui a été indiqué par le chef du parti socialiste) de former le nouveau gouvernement. L'un et l'autre déclinent cette offre.

Le Président de la République fait alors appel à M. Bourguès-Maunoury.

6 juin.

Par 44 voix contre 9 et 2 abstentions, le Comité Cadillac autorise M. Bourguès-Maunoury à tenter de former le gouvernement.

Dans ces conditions, le ministre de la Défense nationale accepte de poursuivre sa mission.

7 juin

M. Bourguès-Maunoury poursuit ses consultations. Il reçoit la délégation du MRP, composée de Robert Lecourt, Edouard Moisan, Maurice-René Simonnet et Maurice Walker.

Sans tenir compte du programme établi à Puteaux par le Conseil National le 3 juin, le Comité Directeur et les groupes parlementaires de la SFIO accordent, en fin d'après-midi, le préjugé favorable à la participation, par 51 voix contre 33 M. Guy Mollet qui, cette fois, a invité ses amis à se déterminer en fonction de l'homme, vote pour la participation.

8 juin.

La Commission exécutive et les groupes parlementaires du MRP se réunissent à 14 heures pour délibérer sur l'offre de participation de M. Bourguès-Maunoury.

Nouvelles brèves

1° Au titre d'anciens ministres, ont été élus membres du Comité National et de la Commission Exécutive, par les groupes MRP : Paul Bacon, Jean-Marie Louvel, François de Menthon, Robert Schuman et Pierre-Henri Teitgen.

2° Le Bureau du groupe invite les députés MRP à s'associer à l'initiative de Lucien Nicolas en vue de constituer un groupe de défense de la propriété familiale.

Mercredi 5 juin : Maurice Lucas ouvre à 11 heures 30 la 46^e réunion du Groupe. Pflimlin a dû renoncer, en raison du blocage à tout prix de la SFIO. Coty a fait appel à Bourguès-Maunoury.

Maurice Lucas rend hommage à Pflimlin.

Pierre Pflimlin rappelle les principaux événements de sa tentative. A son avis, Coty croyait peu à un gouvernement de majorité. Lui-même a toutefois maintenu son objectif : réunir les quatre partis dans son gouvernement.

Les Indépendants : ne voulaient pas participer, acceptaient de soutenir, mais étaient ulcérés contre les projets socialistes (projets fiscaux, Gazier, Billères) ; grande réserve de Paul Reynaud en particulier.

La SFIO : réclamait un programme. Pflimlin a préparé des éléments de programme, adressés aux groupes.

Il expose les raisons de ses choix en matière financière, budgétaire et économique. Il justifie l'arrêt de l'accroissement des dépenses publiques. Il n'a pas totalement abandonné les projets fiscaux de Ramadier et cela pour des raisons politiques, à l'égard de la SFIO.

La SFIO l'avait bien prévenu : oui à l'investiture, ce qui lui demandait un gros effort en raison des souvenirs laissés par la situation en décembre 1955 (la dissolution de l'Assemblée Nationale par le Gouvernement Edgar Faure), mais conditions très dures à une éventuelle participation. Sans beaucoup de paroles, il y avait des arrière-pensées, des manœuvres, peu de conscience de la gravité de la situation.

Les Indépendants ont manifesté une mauvaise humeur mardi après-midi : ils ont accusé Pflimlin de faire sien le programme socialiste. C'était inexact. Pflimlin s'est effectivement opposé à une

pause législative, mais il a précisé que les conséquences financières des projets sociaux devaient s'inscrire dans le cadre de la politique financière : délais d'application ou économies correspondantes. Sur le fond ; il donnait raison à la SFIO.

Sur le Smig, Pflimlin trouvait une donnée regrettable : pour l'opinion, le franchissement du seuil signifie inflation. En fait, il eût mieux valu ne pas accréditer ce bruit. C'est un phénomène psychologique. Pflimlin voulait cependant relever immédiatement le Smig. A son avis, la mesure devient inévitable. Mieux valait le faire à froid.

La SFIO voulait faire endosser par Pflimlin tous les projets Gazier, même ceux refusés par Ramadier. Pflimlin leur a dit : j'accepte tous les projets acceptés par Ramadier, j'accepte aussi les autres, sous réserve d'une amélioration suffisante de la situation financière. Les socialistes ont alors admis qu'ils ne pouvaient obtenir mieux ; ils ont reconnu que les objectifs étaient les mêmes.

La réponse de la SFIO devait être donnée hier soir. En fait, à 2 heures du matin, Commin est venu réclamer des précisions : sur le blocage des dépenses, ses effets sociaux ; quelle interprétation lui donner ? ; sur le projet Gazier, quels aménagements lui apporter ? ; l'accord était facile, semblait-il ; le projet Billières, là aussi quels aménagements lui apporter ? ; quelques modifications sont nécessaires, a dit Pflimlin, mais sur l'orientation générale, pas de grosses difficultés ; la loi agricole : accord de Pflimlin sur le principe mais ne pas heurter le monde paysan, donc procéder à quelques modifications.

En fait, la SFIO espérait que Pflimlin renoncerait dans la nuit. Mais Pflimlin n'a fait que donner les précisions demandées. On ne lui avait pas demandé autre chose que des précisions ! Il les a données. La SFIO se trouvait devant le mur. Elle n'osait pas dire non. Mais elle ne voulait pas dire oui. On a dit à Pflimlin (après) : vous auriez dû comprendre à mi-mot... et prendre la responsabilité de la rupture. Pflimlin a voulu que ce soit l'inverse.

L'orateur (Pflimlin) note aussi la mauvaise humeur des Indépendants, qui ne se sont engagés à rien.

S'il avait obtenu le concours de tous sauf des modérés et l'engagement de ceux-ci de le soutenir, il aurait fait le gouvernement.

Il a reçu l'accord du RGR, de l'UDSR-RDA, des IOM, des radicaux tendance André Morice, du Groupe Paysan, de la Gauche Démocratique du Conseil de la République.

Les socialistes, les radicaux valoisiers et les Républicains sociaux ont soulevé le problème de la loi électorale.

Pflimlin a répondu : liberté de vote des ministres sur ce point et priorité à la révision constitutionnelle.

Daladier a été très aimable : tendance favorable mais attente de la décision des socialistes.

En résumé, dit Pflimlin, j'ai constaté une dérobade générale : j'ai tenté de réussir, par devoir ; je regrette le temps où tout le monde voulait le pouvoir ; je n'ai entendu de programme pour l'Algérie d'aucun groupe ; j'ai estimé utile que le MRP tente de faire sortir le pays de l'impasse.

Francine Lefebvre propose une motion de confiance à Pflimlin.

Maurice Schumann. - Attendons que les dés soient jetés.

Joseph Fontanet. - Il nous faut une autre réunion du Groupe avant que tout soit fini.

Lionel de Tinguy. - Je souhaite que nous tenions des réunions plus régulières durant la crise. Où veut en venir la SFIO ?

Robert Lecourt. - Il était inutile de tenir des réunions de Groupe pendant que Pflimlin négociait ; il n'avait d'ailleurs pas le temps d'y venir. Désormais, nos réunions seront plus nombreuses.

Edouard Moisan. - J'aurais préféré des réunions même en l'absence de Pflimlin. Je regrette que des membres du Groupe, mal informés, aient demandé dès lundi que Pflimlin renonce.

Mercredi 5 juin : Maurice Lucas ouvre à 18 heures 30 la 47^e réunion du Groupe. Celui-ci décide de s'en tenir à la décision du Congrès de Biarritz : pas de gouvernement de minorité.

Maurice-René Simonnet fait le point : Coty a consulté Pflimlin, puis Mollet, puis Billères, puis Bourguès-Maunoury. Il rappelle la position prise au Congrès de Biarritz : un gouvernement de majorité en vue de quatre objectifs : Algérie, franc, Etat, Europe. Il demande au Groupe de rester sur cette position de fermeté : pas de gouvernement de minorité et de transition.

Maurice Lucas soumet au Groupe un projet de communiqué.

Robert Lecourt l'amende.

Joseph Fontanet demande à quoi s'engage ainsi le MRP. Il faut y réfléchir, dit-il. Personnellement, il est d'accord.

Joannès Dupraz se demande si le MRP s'y tiendra ; il y a des précédents de fléchissement.

Robert Lecourt. - Je pense que cette position a été prise pour être tenue.

Georges Bidault présente des observations.

Joannès Dupraz insiste : le MRP en est déjà arrivé à une formule différente de celle d'un gouvernement de majorité ; il envisageait avec Pflimlin de ne pas avoir la participation des modérés.

Robert Lecourt estime qu'il faut s'en tenir à la motion du Congrès.

Joannès Dupraz et Alfred Coste-Floret présentent des observations.

Le projet de motion est adopté (gouvernement de majorité).

5 juin

Réunis en Comité Cadillac (parlementaires et comité directeur) les radicaux décident de s'ajourner dans l'attente de la décision de la SFIO.

Sans pouvoir indiquer quels désaccords subsistent au sujet du programme, le Comité directeur et les groupes parlementaires de la SFIO décident, en fin de matinée, par 74 voix contre 22, de refuser la participation. Déclarant qu'il se détermine en sa qualité de Secrétaire Général de la SFIO, M. Guy Mollet vote contre la participation.

Pierre Pflimlin va dire au Président de la République qu'il renonce à former le gouvernement.

M. René Coty propose alors successivement à M. Guy Mollet et à M. René Billères (dont le nom lui a été indiqué par le chef du parti socialiste) de former le nouveau gouvernement. L'un et l'autre déclinent cette offre.

Le Président de la République fait alors appel à M. Bourguès-Maunoury.

6 juin

Par 44 voix contre 9 et 2 abstentions, le Comité Cadillac autorise M. Bourguès-Maunoury à tenter de former le gouvernement.

Dans ces conditions, le Ministre de la Défense Nationale accepte de poursuivre sa mission

7 juin

M. Bourguès-Maunoury poursuit ses consultations. Il reçoit la délégation du MRP, composée de Robert Lecourt, Edouard Moisan, Maurice-René Simonnet et Maurice Walker.

Sans tenir compte du programme établi à Puteaux par le Conseil national le 3 juin, le Comité Directeur et les groupes parlementaires de la SFIO accordent, en fin d'après-midi, le préjugé favorable à la participation, par 51 voix contre 33. M. Guy Mollet qui, cette fois, a invité ses amis à se déterminer en fonction de l'homme, vote pour la participation.

Vendredi 7 juin : Edouard Moisan ouvre à 15h30 la 48^e réunion du Groupe. Examen du programme gouvernemental proposé par Bourguès-Maunoury.

Edouard Moisan rend compte de l'entrevue du matin entre Bourguès et la délégation MRP (Lecourt, Simonnet, Walker, Moisan).

Bourguès a dit :

- ma tâche est lourde ;
- j'ai demandé la participation de la SFIO, qui me répondra ce soir ;
- je veux aller vite et voir dès aujourd'hui si je peux continuer ;
- je ne peux pas prendre des IPAS dans un gouvernement en raison de l'exclusive des socialistes ;
- je souhaite avoir la participation des radicaux, de la SFIO et du MRP ;
- j'envisage un plan de redressement financier de quatre ans ; je demanderai un effort fiscal de 150 milliards ; je fais des réserves sur le projet de décote ;
- j'ai de la peine à trouver un ministre des Finances ;
- je suis hostile à une pause sociale, mais favorable à une pause budgétaire ;
- j'exclus une conférence de la « table ronde » sur la Constitution mais je nommerai un ministre de la révision constitutionnelle ;
- je veux poursuivre l'effort militaire en Algérie sans accroître les effectifs ;
- je veux préfigurer un statut de l'Algérie ;
- j'envisage un ministre de l'Algérie résidant à Paris et représenté à Alger par un gouverneur général ;
- je demanderai la ratification des traités européens avant le 7 juillet et je poserai la question de confiance pour leur adoption ;
- je m'occuperai de la loi électorale ; je crois que l'Assemblée est hostile au scrutin d'arrondissement ; je lui demanderai de se prononcer avant les vacances sur le principe d'une réforme électorale.
- je renverrai la réforme de l'enseignement au mois d'octobre.

Maurice René Simonnet pense que Bourguès est indécis.

Pierre de Chevigné.- Son indécision est bien connue.

Marie-Madeleine Dienesch.- Sur la réforme de l'enseignement, la Commission n'est pas prête.

Lionel de Tinguy propose une motion parallèle à celle des radicaux à l'adresse de Pflimlin, mardi dernier. Il en donne lecture et la retire.

Edouard Moisan.- Elle est moralement adoptée.

Francine Lefebvre.- Daladier entrera-t-il au gouvernement si le MRP prend ses garanties sur la réforme électorale ? Sur ce sujet, nous devons être catégoriques.

Fernand Bouxom.- Que pense Bourguès de la plate-forme électorale du Parti radical et du programme de la Salle Wagram ?

Edouard Moisan.- Bourguès est hostile à la tendance mendésiste et il espère réunir les radicaux contre cette tendance.

Alfred Coste-Floret.- Baylet est devenu tout à coup favorable à Bourguès et j'en ignore les raisons.

Lionel de Tinguy.- J'ai des informations contraires.

Pierre Coste-Floret.- Je me demande pourquoi le Groupe est réuni. Bourguès nous offre la participation ; le MRP n'a donc pas à modifier sa position : il acceptera de participer à un gouvernement de majorité.

Pierre de Chevigné.- Oui, mais évitons de dire que nous attendons la SFIO. Nous attendons un gouvernement de majorité. C'est une question de présentation, mais elle est importante.

Maurice Schumann.- J'aimerais aussi que nous nous réservions la possibilité de soutenir un gouvernement de minorité.

Paul Coste-Floret.- Je veux bien mais je le conçois ainsi : soutenir, mais sans contrat, un gouvernement de minorité.

Robert Lecourt.- Je rappelle qu'un organisme spécial du MRP (parlementaires et membres de la Commission exécutive) doit décider de la participation. Je comprends de Chevigné. Je note que personne au MRP n'a parlé du concours de la SFIO mais d'un gouvernement de majorité. Ce sont les modérés qui nous accusent de coller à la SFIO. Le problème aujourd'hui c'est de savoir si nous acceptons de participer au gouvernement que doit former Bourguès. A mon avis, il faut maintenir la position initiale du MRP.

Maurice Schumann.- Le MRP s'engage-t-il à « parfaire » une majorité éventuelle, quelle qu'elle soit ? A mon avis, le MRP ne peut pas aller jusque là

Edouard Moisan.- Bourguès donnera sans doute sa réponse mardi. Si la SFIO répond « non » tout à l'heure, nous n'aurons plus à délibérer. Sinon, nous nous réunirons.

Le Groupe fixe sa prochaine réunion au lendemain, samedi 8 juin à 14 heures.

C'est à l'issue de cette réunion que le MRP apprend le « oui » de la SFIO à Bourguès.

Samedi 8 juin : Pierre Pflimlin, président national du MRP, ouvre à 14 heures, dans la Salle Colbert, la réunion commune de la Commission exécutive et des groupes parlementaires (numérotée 49^e dans la suite des procès-verbaux des réunions du Groupe de l'Assemblée). Au terme d'un débat qui dure toute l'après-midi, cette assemblée décide, par 28 voix contre 16 et 1 abstention, de décliner l'offre de participation que lui a faite Bourguès.

Pierre Pflimlin est assisté de Robert Lecourt et de Georges Aguesse, sénateur de la Loire-Inférieure, suppléant Alain Poher.

Maurice-René Simonnet (Drôme), secrétaire général du MRP.- Le MRP ne doit pas se déterminer en fonction du passé, quelle que soit son amertume. Si Bourguès nous proposait un gouvernement de majorité et un programme valable, il nous faudrait lui répondre « oui ». Mais il n'en est pas question. Bourguès n'a pris aucun engagement sur la réforme de l'Etat. Son gouvernement n'aura ni majorité ni autorité. Je rappelle les résolutions prises par le MRP depuis trois semaines. Je note que la SFIO est favorable à un gouvernement de minorité. Voici les choix à faire : oui à la participation, oui au soutien sans participation, oui à l'investiture sans promesse, abstention dans le scrutin d'investiture ou vote « non ».

Robert Bichet (Seine-et-Oise).- Pflimlin a donné la priorité à la participation de la SFIO, avec raison, mais il a aussi subordonné son acceptation à un véritable contrat avec les modérés, avec raison également. Pflimlin a été ainsi fidèle à la position du MRP. Cette position, le MRP doit la conserver. Bourguès n'a pas offert de collaboration aux modérés.

Le MRP voulait aussi éviter un gouvernement de transition. Or celui de Bourguès sera un gouvernement de transition

Le MRP n'a pas à suivre la SFIO.

Je m'inquiète du programme de Bourguès. Je vois un mauvais signe dans la participation des Républicains sociaux, au sujet de l'Europe. Je note au surplus la présence de Daladier dans le cabinet.

Tout cela fait que le MRP ne doit pas participer. Le MRP doit voter l'investiture sans passer de contrat.

Joseph Fontanet.- Résumons les choix possibles : participer, ne pas participer et refuser l'investiture, ne pas participer et voter l'investiture. A mon avis, la troisième solution est la pire. Pourquoi en

effet cautionner l'action du gouvernement sans en être ? Nous avons cautionné Guy Mollet, malgré nous, parce que nous étions engagés. Il est difficile de participer. Ce gouvernement n'est pas celui de nos vœux. Le MRP n'a pas à être l'otage des radicaux et de la SFIO, pour payer de lourdes échéances. Le MRP doit refuser aussi l'investiture.

François de Menthon.- Je suis favorable à la participation sans certaines conditions. Les raisons données jusqu'ici sont d'ordre émotif. Faut-il nous détacher de la SFIO ? Faut-il suivre les modérés plutôt que la SFIO ? Nous voulions un gouvernement solide, durable, fort. Celui de Bourgès n'en est pas un, certes, mais on ne sait ce que réserve l'avenir. Des gouvernements dits de transition durent parfois. Pour préparer une large majorité, faut-il rester en dehors de l'élargissement de majorité qui se dessine ?

Le MRP a montré qu'il était prêt à faire un gouvernement sans les modérés, avec la SFIO (tentative Pflimlin). Son refus, aujourd'hui ne serait pas compris de l'opinion publique. Le MRP doit participer, avec des garanties sur la réforme de l'Etat et sur l'ampleur de la majorité, notamment le vote du projet fiscal par les modérés.

Albert Schmitt (Bas-Rhin).- Je reste favorable à la position de fermeté : pas de participation à un gouvernement de minorité. Le programme de Bourgès est insuffisant, léger.

Maurice Schumann.- Je comprends Bichet et Fontanet, mais je me rallie à de Menthon. Je crois que la position du soutien sans participation serait difficile à tenir. L'absence du MRP dans le gouvernement peut entraîner l'échec des traités européens. Quelle attitude nous rapprocherait le plus de la majorité que nous désirons dans cette législature ? Prenons des garanties avant de participer, sur l'Europe, la réforme de l'Etat, le cas Daladier. Pensons à l'Algérie ! Il faut la présence de la SFIO dans le gouvernement.

Paul Gosset (Nord).- Le MRP a commis une erreur en soutenant le gouvernement de Front Républicain, qui était minoritaire, et Pflimlin a eu tort de ne pas aller jusqu'à l'investiture. Le MRP ne peut pas donner son accord sans connaître le programme, c'est fondamental. C'est le MRP qui a mis le pays en état d'alerte. Il doit obtenir des garanties sur le programme, l'Europe et l'Algérie.

Robert Lecourt.- Puis-je rappeler que le MRP a déjà connu toutes les situations possibles ? Quelle fut la meilleure position ? Quelle fut la pire ? Le soutien sans participation fut aussi profitable que les autres ! Voyons donc aujourd'hui le problème qui nous est soumis : la participation. Or, primo, Bourgès ne renoncera pas si le MRP lui refuse sa participation.

Le MRP voulait un gouvernement durable. Pflimlin a envisagé un gouvernement de minorité (sans les modérés) mais avec Pflimlin à sa tête et avec un contrat avec les modérés ! Bourgès, lui n'a ni contrat avec les modérés, ni programme. Du moins, le MRP ne parvient pas à connaître son programme. Bourgès lui demande un contrat en blanc.

Allons plus loin : un contrat entre Bourgès et les modérés pourrait-il nous satisfaire ? Non ! Quelles garanties aurions-nous ? Je m'inquiète à propos de l'Europe, de l'Algérie, de la réforme de l'Etat. Sur ce dernier point, Bourgès ne nous donne aucune satisfaction. Son gouvernement est destiné seulement à assumer des échéances, celles des autres, pas celles du MRP. Le MRP n'a pas à payer ces échéances, à moins d'être associé à tous les autres.

On dit : nous allons rompre avec la SFIO ! Non ! Il s'agit d'un gouvernement radical, non pas d'un gouvernement socialiste. La SFIO est réservée à l'égard de Bourgès ; elle ne s'engagera pas à fond. Pour arriver au rapprochement entre le MRP et la SFIO, faut-il que le MRP accepte l'arbitrage radical et suive tout à coup la SFIO, même quand celle-ci a mauvaise conscience ? Dans un soutien au gouvernement Bourgès, le MRP pourrait-il prendre en charge le programme de Puteaux !

Devons-nous nous lier à la droite ? Pas davantage. C'est dans le soutien que nous resterons libres.

Que signifie cette crise ? La SFIO nous préfère un conservateur laïque, les modérés nous préfèrent un laïque conservateur. Restons libres dans cette affaire ! Le MRP irait-il

jusqu'à ressusciter l'arbitrage radical, alors que le Parti radical est affaibli ?

Accepter le principe de la participation, ce serait ne plus pouvoir reculer !

Charles Flory (membre de la Commission exécutive du MRP, président des Semaines Sociales de France depuis 1945).- Je crains d'empêcher le succès de Bourgès et de prolonger ainsi la crise.

Pierre de Chevigné.- Le MRP avait le droit d'exiger moins de Pflimlin s'agissant de l'assise parlementaire, que de Bourgès, c'est normal. Je suis hostile à la participation. Le MRP irait-il jusqu'à relancer le Parti radical ? Jusqu'à prendre les responsabilités du pouvoir sans en avoir les moyens ? Bourgès veut nous payer à bon marché !

René Penoy (Ardennes).- Je suis hostile à la participation. Rappelons-nous comment, dès le début de cette crise, on a traité le MRP et Pflimlin. Je suis hostile également à un soutien sans condition. Posons immédiatement des conditions pour que Bourgès échoue. Il faut un gouvernement fort et durable.

Georges Aguesse, sénateur de la Loire-Inférieure.- Je me rallie à la position de François de Menthon. Je crois à la nécessité –regrettable-, de l'arbitrage radical entre le MRP et la SFIO. La raison en est la médiocrité socialiste. C'est un fait. Nous n'y pouvons rien. Je crains la réaction de l'opinion publique dans le cas d'un prolongement de la crise. L'absence du MRP, c'est cela qui ferait du gouvernement Bourgès un gouvernement de transition.

Edouard Moisan.- Je suis hostile à la participation. Le MRP veut un gouvernement fort, durable, d'autorité, avec un programme. Va-t-il aujourd'hui céder ? Le gouvernement Bourgès ? Plus de programme ! La SFIO fait de la politique, le MRP fait de la technique. On nous dit : envoyez des délégations auprès de Bourgès ! Alors, nous céderons totalement ou nous ferons échouer Bourgès. Et la loi électorale ? Evoquons ensemble quelques souvenirs, voyons ce que donne le scrutin majoritaire. Attention ! Résistons ! Le danger menace. Les radicaux veulent remonter la pente. Il y a aussi des questions de personnes. C'est maintenant qu'il faut dire « non ».

Charles Barangé (Maine-et-Loire).- Je veux raisonner en politique : je rejoins François de Menthon.

Germaine Touquet, membre de la Commission exécutive.- Je pense aux jeunes d'Algérie, aux prix, qui montent. Notre devoir reste d'écouter le pays. Cessons de tergiverser. Bourgès fera son gouvernement de toute façon. Quelles sont les solutions du MRP ? On peut agir quand on est dans le gouvernement. Acceptons la participation. Apportons nos compétences.

Pierre Gabelle (Loiret).- Comment nous affirmer ? Par le refus de voter l'investiture ? Cette thèse est minoritaire. En ne participant pas au gouvernement ? Notre simple soutien nous rendrait responsables des actes du gouvernement, plus même que si nous étions à l'intérieur. Je crois à l'efficacité des ministres MRP.

Françine Lefebvre.- J'approuve de Menthon et Gabelle. C'est du MRP que dépend la durée du gouvernement : selon qu'il participe ou qu'il se limite au soutien, le gouvernement sera ou non durable. Pensons à l'Algérie, aux traités européens, qui seront en danger en l'absence du MRP au gouvernement. Nous aurions dû participer au Gouvernement Mendès-France pour sauver la Communauté Européenne de Défense.

Jules Catoire (Pas-de-Calais).- Je suis favorable à la participation, dans l'intérêt du pays.

Pierre Pflimlin (qui préside la réunion en sa qualité de président national du MRP).- Ces hésitations se comprennent. Le problème est délicat. L'image du MRP dans le pays est une chose importante mais secondaire. Evitons le sentiment, la passion, l'amertume. Personnellement, je n'ai aucune amertume. Le MRP a pris une position au début de la crise. Ce n'était pas une position de doctrine, mais de circonstance, au sens élevé du mot.

Le soutien et la participation engagent-ils au même degré ? Pour le MRP, peut-être. Pas pour les autres partis. Certains, à l'extérieur (Coty lui-même) préfèrent une soupape de sûreté, dont le rôle serait joué par un groupe non représenté au gouvernement, sur l'une de ses ailes. Cette théorie est mauvaise. Il faut un gouvernement d'autorité. Or le gouvernement Bourgès apparaîtra comme un

gouvernement provisoire même si le MRP participe car il ne vivra qu'au gré des modérés.

Le MRP n'a pas à se déterminer en fonction de ma tentative. Il faut tourner la page. Oui, j'avais renoncé, durant cette tentative, à la présence des modérés dans mon gouvernement, mais il ne s'agit pas de juger en droit formel cette affaire. La force d'un gouvernement ne se définit pas uniquement en fonction de sa composition. On peut imaginer un gouvernement large et faible, on peut imaginer aussi un gouvernement étroit et fort. Si je n'avais obtenu que l'accord de la base socialiste – et pas celui des dirigeants de la SFIO-, j'aurais renoncé aussi.

Regardons le gouvernement Bourgès en dehors des formules. Le gouvernement Bourgès est un gouvernement de minorité même avec le MRP et son autorité apparaît faible, trop faible pour les problèmes à résoudre, qui sont très graves. Alors, direz-vous, refusons l'investiture ! Je dis « oui » si ce vote empêche Bourgès d'arriver et s'il aboutit à imposer une solution meilleure. Mais cela n'est pas prouvé. Alors mieux vaut voter l'investiture, de peur du vide ; permettons le fonctionnement du système. Mais continuons à mettre le pays en garde contre la formule du gouvernement faible. C'est fondamental. Il faudra, un jour, en venir à notre formule.

En aucun cas, je n'entrerai dans le gouvernement Bourgès. Ne consacrons pas une formule mauvaise. Restons le recours ! Des négociations avec Bourgès ? Ce serait inutile !

Par 28 voix contre 16 et 1 abstention, l'assemblée commune décide de refuser la participation.

En application des nouvelles dispositions constitutionnelles, le président du Conseil fait connaître la composition de son gouvernement avant de solliciter l'investiture de l'Assemblée Nationale.

En l'occurrence, Bourgès-Maunoury rend publique le 12 juin une liste de 13 ministres et il demande l'investiture le 13. Le vote sera personnel et la majorité simple sera suffisante.

Sur la composition du gouvernement, limitée provisoirement aux portefeuilles les plus importants (le cabinet, dans les jours suivants, comptera 46 membres), le Bulletin d'information du Groupe (1957 n° 55, daté du 12) rapporte ainsi les échos recueillis parmi les députés MRP :

- les groupes représentés dans le nouveau gouvernement sont au nombre de 5 (dont 3 correspondent aux différentes tendances radicales) : le groupe radical-socialiste, dissident de la Place de Valois (André Morice, à la Défense Nationale) ; le groupe radical valoisien, majoritaire (Bourgès, Gilbert-Jules à l'Intérieur, Félix Gaillard aux Finances, René Billères à l'Education Nationale, André Dulin aux Anciens Combattants) ; l'UDSR-RDA (Houphouët-Boigny comme ministre d'Etat et Edouard Bonnefous – qui se dit nommé « à titre personnel – aux Travaux publics) ; le groupe RGR (Edouard Corniglion-Molinier – à la Justice) ; le groupe socialiste (Pineau aux Affaires étrangères, Gérard Jaquet à la France d'outre-mer, Albert Gazier aux Affaires sociales, Robert Lacoste à l'Algérie, Max Lejeune au Sahara) ;
- le groupe des Républicains sociaux (ex-RPF, Chaban-Delmas) n'est plus représenté ;
- en revanche les radicaux dissidents anti-mendésistes et les RGR le sont ; ainsi un cabinet radical et socialiste succède au cabinet socialiste et radical de Guy Mollet ;
- le cabinet Bourgès est un gouvernement de minorité ; les groupes qui y sont représentés comptent

ensemble 191 députés ; ceux qui étaient représentés dans le cabinet Guy Mollet en comptaient 186.

Telle est l'ambiance au MRP quand se réunit son assemblée commune (groupes parlementaires et Commission exécutive) le 12 juin pour décider de son vote pour ou contre l'investiture de Bourgès.

Mercredi 12 juin 1957, à la Salle Colbert : Pierre Pflimlin ouvre à 18 heures 15 « l'assemblée commune » du MRP. Présidé par Pierre Pflimlin, assisté de Robert Lecourt et Alain Poher, le débat dure deux heures et demie. A son terme, le MRP décide l'abstention volontaire dans le scrutin d'investiture. Bourgès est investi par 240 voix contre 194

Maurice-René Simonnet rappelle les nouvelles dispositions statutaires qui justifient cette assemblée commune des dirigeants et des parlementaires MRP.

Pierre Schneider (Marne).- Si j'avais été présent à notre réunion du 8 juin, j'aurais voté pour la participation. Cela dit, logiquement, le Groupe devrait refuser l'investiture. Mais j'estime, cependant, qu'il faut aujourd'hui raccrocher en votant l'investiture. Le MRP veut-il l'isolement ? Durant toute la législature ? Dans l'opposition ? C'est une position mais il faut savoir ce qu'elle entraîne. Où seront nos alliés au terme de la législature ? Les modérés ? Ce serait insuffisant. Après Bourgès, qu'y a-t-il ? Mieux ou pire ? Le mot scrutin d'arrondissement n'a pas été prononcé. Bourgès fera voter des impôts et ratifier les traités européens. On verra à la rentrée d'octobre. Il y a un risque : l'aggravation en Algérie. Mais il faut prendre des risques.

Henri Dorey (Belfort).- Le MRP ne peut pas voter l'investiture après son attitude des jours passés. Je voulais m'abstenir. Après avoir entendu Bourgès, je veux voter contre son investiture. Rien dans sa déclaration ne peut me satisfaire. Il n'y a chez lui ni volonté ni sérieux. Son programme financier est insuffisant. Or la situation est tragique. Le gouvernement a une assise trop étroite pour faire face aux exigences ; il laissera une situation pire que celle d'aujourd'hui.

Georges Bidault (Loire).- J'exclus l'enthousiasme. Je redoute la crise de régime. Je constate que les hommes et les partis ne veulent plus du pouvoir. Je pense que le gouvernement de Bourgès est un gouvernement d'expédients mais que logiquement le MRP n'est pas obligé pour autant de refuser l'investiture. Je rappelle que le MRP a soutenu Mollet, qui ne lui avait pas offert la participation, alors que Bourgès l'a fait. Evitons une pagaille supplémentaire. Voter contre ? Ce sera un autre gouvernement, peut-être pire. L'abstention ? Ce sera le MRP sur l'Aventin. Le MRP n'a pas le droit de laisser faire. Il n'a pas à se déterminer en fonction de la déclaration de Bourgès. Se fondait-il jadis sur les déclarations du vénérable Queuille ? Le gouvernement de Bourgès est le même que celui de Mollet à ceci près : la tête a moins d'autorité, mais un membre important de l'UDSR (*il s'agit de Mitterrand*) n'y est plus et c'est heureux. L'abstention ne serait pas comprise. Elle n'aurait pas de signification. Il faut voter pour, par résignation.

Lionel de Tinguy (Vendée).- La formule Bourgès est médiocre. Le pays attend un gouvernement. Quel avantage aurions-nous à prolonger la crise ? Nous ferions le jeu des anti-républicains. Il faut faire ratifier les traités européens. Il faut que les socialistes et les radicaux payent eux-mêmes, sans nous, les conséquences financières de leur gestion. Notre vote de l'investiture ne nous engagerait à rien. Nous en préviendrions Bourgès.

Robert Buron (Mayenne).- Le gouvernement Bourgès est un gouvernement de très faible minorité. En l'acceptant, le MRP consacrerait cette formule, dont il a affirmé qu'elle est périmée. Avec une telle équipe, une autre crise, plus grave, est inévitable ! Mieux vaut prolonger la crise actuelle. La situation ne permet plus un gouvernement d'expédients.

Georges Hourdin, membre de la Commission exécutive, fondateur et directeur de « La Vie catholique illustrée ».- Le pays attend un gouvernement. Il ne s'intéresse à rien. Que faut-il ? Un gouvernement capable de faire face aux problèmes. Celui de Bourgès ne l'est pas, semble-t-il. Alors ? Je rejoins Buron. Le pays ne comprendrait pas une prolongation de la crise, dit-on. Il comprendrait encore moins une

nouvelle crise dans quelques semaines. Je pense à l'Algérie : seul le MRP est capable de régler ce problème.

Maurice Schumann.- Comment résoudre-t-on la crise si elle est relancée ce soir par le MRP ? J'exclus le vote contre. J'exclus aussi l'abstention et je rejoins à ce sujet Bidault. Je conclus avec de Tinguy : avec Bourguès nous aurons au moins les traités européens.

Joseph Wasmer (Haut-Rhin).- Je m'étonne que certains d'entre nous oublient la volonté du MRP de faire un gouvernement sérieux. La tentative de Pflimlin a frappé favorablement l'opinion, toute l'opinion. Allons-nous lâcher cette position ? L'Europe ! dit-on. Si ce gouvernement est faible, les traités ne seront pas ratifiés. Il y aura une crise avant le débat de ratification, qui interviendra sur les pouvoirs spéciaux à Lacoste ou sur les impôts. Pour éviter la fin du régime, il faut un gouvernement fort. Je propose le vote contre l'investiture.

Robert Lecourt.- Je conçois bien que l'on veuille comparer l'objectif du MRP avec le gouvernement Bourguès et qu'on le fasse avec regret, mais aujourd'hui l'attention de l'opinion publique est fixée sur le MRP. Il faut que la position du MRP soit comprise. Quel engagement avait pris le MRP ? De ne pas participer à un gouvernement faible. Il n'a pas accepté de participer, c'est bien. Mais il n'a jamais dit qu'il refuserait ses voix à un gouvernement de minorité. Nous pouvons dire « non » ce soir, à la condition de pouvoir trouver une meilleure formule ; mais nous savons que cela est impossible. Que se passera-t-il si Bourguès échoue à cause du MRP ? Pflimlin sera rappelé par Coty. Que pourra-t-il faire ? Qui viendra ensuite ? Un gouvernement meilleur est possible mais pas aujourd'hui ! Il faut faire ratifier les traités européens.

Paul Gosset.- Je regrette que le MRP soit absent du gouvernement ; cette absence affaiblit le cabinet. La France a besoin d'un gouvernement ce soir. Voilà l'impératif.

Maurice-René Simonnet.- Le gouvernement ne conserve que les partisans de « l'Algérie française » et n'a plus les partisans de « l'Algérie nouvelle », alors que le MRP veut une Algérie française mais aussi nouvelle. La solution du problème algérien recule. C'est la victoire d'un clan. Si nous acceptons, le MRP sera dans trois ans le parti de la guerre en Algérie et les radicaux rejeteront Bourguès comme ils ont rejeté naguère Martinaud-Déplat et se poseront en innocents.

Depuis 1951, le MRP est considéré comme un parti secondaire, qui n'a pas droit à la présidence du Conseil. Si, après l'échec de Pflimlin, le MRP ne réagit pas, la tradition sera bien établie : le MRP restera le parti secondaire brave, c'est-à-dire un peu bête, etc... Il faut réagir pour l'avenir du MRP. Le MRP ne peut pas cautionner ce semblant de gouvernement, qui est le gouvernement de la droite de tous les groupes. Laissons passer ce gouvernement en nous abstenant.

Edouard Moisan.- J'approuve Simonnet. Comment dénoncer un gouvernement de minorité si nous en masquons nous-mêmes les conséquences ?

Pierre de Chevigné.- J'ai le cœur avec Simonnet, la tête avec Lecourt.

Georges Bidault.- Je vous fais observer que Bourguès est étranger à l'échec de Pflimlin. En cela le raisonnement de Simonnet pêche. Je ne le suis pas dans son raisonnement sur l'Algérie. Je rappelle la motion votée à notre congrès de Biarritz : répression de la trahison. Ce que dit Simonnet signifie qu'il faut regretter le départ du gouvernement de Mitterrand et de Defferre.

Maurice-René Simonnet.- J'ai dit : « Je veux la fermeté aussi mais pas la fermeté seule ».

Georges Bidault.- Mon désaccord avec Simonnet est grave.

Maurice-René Simonnet.- La fermeté en Algérie est nécessaire, elle est insuffisante. Le MRP n'a pas dit autre chose à Biarritz.

Jean Catrice (Nord).- Le soutien est une position inconfortable. Voter la confiance, ce serait d'avance voter les impôts. Il faut un gouvernement, oui, mais un vrai gouvernement. Sur l'Algérie, je rejoins Simonnet, que je remercie. Le patriotisme, ce n'est pas seulement l'emploi de la force.

Francine Lefebvre.- Je suis hostile à l'abstention. Je comprends le vote pour ou le vote contre. Si le MRP vote pour, cela peut renforcer les chances des réformes en Algérie.

Joseph Klock (Bas-Rhin).- Cette crise a-t-elle servi à quelque chose jusqu'à ce soir ? Non sans doute. J'exclus le vote pour et le propose le vote contre. Le pays veut un gouvernement mais un vrai gouvernement, comme le dit Catrice.

Maurice Schumann s'adressant à Simonnet.- Bourguès a exposé des objectifs politiques précis en Algérie, qui sont proches du fédéralisme interne.

Pierre Pflimlin.- Finalement je rejoins Lecourt et je me prononce en faveur du vote pour l'investiture. Faut-il montrer notre volonté d'agir sans rancune ? Oui. Peut-on espérer une solution meilleure à la crise ? Non. Il faut mettre fin au jeu des partis. L'abstention ? Non. Ne pas jouer les dérobades, en comptant sur les poujadistes. Expliquons vigoureusement notre vote pour, dans la perspective d'un gouvernement de majorité.

François de Menthon.- Je refuse de prendre la responsabilité de ce que va faire ce gouvernement. Je demande l'abstention.

Le débat est déclaré clos et l'assemblée commune passe aux votes, qui sont au nombre de deux sur deux questions différentes.

Premier scrutin, sur le vote contre l'investiture.

- Dans le premier collège, qui comprend exclusivement les membres du Groupe MRP de l'Assemblée Nationale (ce sont eux qui vont assumer la responsabilité politique de la décision) : 31 députés se prononcent contre le vote contre et 17 l'approuvent.
- Dans le deuxième collège, qui réunit les députés, les sénateurs et les membres non parlementaires de la Commission exécutive : 51 voix contre le vote contre, 34 pour.

Deuxième scrutin, visant à choisir entre l'abstention et le vote pour l'investiture

- Les députés se divisent en deux parties égales : 24 et 24
- Le collège commun se prononce pour l'abstention par 50 voix contre 36.

Remous et rumeurs dans la salle.

Pierre Pflimlin.- Je m'adresse aux députés : voulez-vous voter une nouvelle fois ?

Bichet, Wasmer et Schumann.- C'est inutile. La volonté de chacun s'est exprimée clairement.

Pierre Pflimlin.- Je déclare que les résultats sont acquis.

Robert Lecourt.- Je fais appel à la discipline de vote.

Pierre Pflimlin.- Moi aussi.

Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne).- Je demande l'autorisation de voter contre. J'ai un mandat formel de ma fédération.

Pierre Pflimlin.- Je refuse de mettre cette demande aux voix. Je pose le problème de l'explication de vote en séance.

Des voix proposent de confier cette tâche à Moisan.

Edouard Moisan.- Je demande au Groupe de m'en dispenser.

Paul Gosset.- Lecourt !

Des voix : Simonnet !

Maurice René Simonnet.- Je me récusé car je crains d'être contredit par un MRP pendant mon discours en séance.

Maurice Schumann.- C'est pourtant à Simonnet de parler, compte tenu du débat que nous venons d'avoir.

Maurice-René Simonnet.- Je redoute de ne pas être compris par des membres éminents du MRP.

Robert Lecourt.- Je me récusé car j'ai défendu une autre thèse.

Joseph Fontanet.- J'accepte d'expliquer l'abstention volontaire du groupe.

Le Groupe accepte.

En séance, l'Assemblée Nationale accorde l'investiture à Maurice Bourguès-Maunoury par 240 voix contre 194 (dans un scrutin personnel).

Votent pour : 91 SFIO sur 100, 27 radicaux valaisiens sur 45, les 13 radicaux-socialistes (dissidents), 12 UDSR-RDA sur 22, 10 RGR sur 13, 59 IPAS sur 89, 8 Paysans sur 14, 12 Républicains

sociaux sur 21, 2 MRP (Léon Jégorel, député du Morbihan et Rakotovelofy, député de Madagascar), 6 non inscrits.

Votent contre : 138 communistes et progressistes sur 149, 11 radicaux valaisiens (groupe du président du Conseil), 2 IOM, 2 IPAS, 1 Républicain social, 35 poujadistes, 3 non inscrits.

Parmi les députés MRP, il y a donc seulement 2 voix pour. Les 72 autres appliquent la décision d'abstention sous trois formes différentes : 46 s'abstiennent volontairement, 14 ne prennent pas part au vote, 12 se sont fait mettre en congé.

Explication de l'abstention du Groupe MRP par Joseph Fontanet (séance du 12 juin 1957)

« Dès l'ouverture d'une crise qu'il n'a pas voulue, le groupe du Mouvement Républicain Populaire s'est prononcé pour la constitution d'un gouvernement d'union. Il a demandé que tous les partis républicains et nationaux associent leurs efforts en s'engageant pleinement dans une politique commune, par leur participation à une même équipe ministérielle.

Il l'a fait, non pour des raisons de doctrine, mais parce que, en face des graves périls qui menacent l'Algérie et la monnaie, il a considéré que seule cette formule pouvait doter le gouvernement de la France de l'autorité et de la certitude de durée indispensables à la mise en œuvre des solutions requises.

Nous constatons avec regret que cette union n'a pas pu se faire.

Le gouvernement que vous avez voulu constituer, M. le Président du Conseil désigné, était, dès l'origine, un gouvernement de minorité.

Conformément à l'avertissement que nous avons lancé au début de la crise, nous avons donc refusé d'y participer.

Cette décision, M. le Président du Conseil désigné, ne vise pas votre personne. Nous rendons hommage au courage qui vous caractérise et dont vous aviez déjà donné la mesure dans la Résistance. Elle signifie simplement que nous ne pouvons cautionner une formule gouvernementale qui, à notre avis, ne répond pas aux exigences de l'heure.

Par la suite, notre groupe ne se dérobera pas devant ses responsabilités lorsqu'il s'agira de faire face aux tâches nationales.

Il en sera ainsi pour l'Algérie, où devra être intensifiée la lutte contre le terrorisme et l'assassinat, mais où devra également, d'une façon non équivoque, être accentuée l'action qui manifestera aux yeux de tous la volonté pacifique et libérale de la France.

Il en sera ainsi dans la lutte contre la ruine de la monnaie, qui compromettrait l'expansion économique et les progrès sociaux accomplis au cours des dernières années.

Mais être à vos côtés lorsque l'intérêt national l'exigera ne nous empêchera pas de garder notre totale liberté vis-à-vis de l'expérience gouvernementale que vous tentez.

C'est la raison pour laquelle, M. le Président du Conseil désigné, le groupe du Mouvement Républicain Populaire s'abstiendra dans le vote qui va s'ouvrir » ;

Mardi 18 juin : Edouard Moisan ouvre à 14 heures la 51^e réunion du Groupe. Faire venir d'urgence la ratification des traités sur l'Euratom et le Marché Commun. Problème du renouvellement des commissions parlementaires dès juillet plutôt qu'en octobre.

Edouard Moisan rapporte les travaux de la Conférence des présidents : le débat financier s'ouvrira vendredi ; à la demande du

MRP, le débat sur la ratification des traités européens est prévu pour le début de juillet ; la Conférence a rejeté la demande des modérés visant à inscrire la discussion de leur proposition relative à la répression des activités communistes (le MRP s'est abstenu dans ce scrutin).

Paul Coste-Floret, soucieux de faire inscrire la ratification des traités européens pour le 2 juillet de façon ferme, propose au Groupe de voter contre les propositions de la Conférence.

Robert Schuman demande quel est l'avis du Gouvernement.

Edouard Moisan répond qu'avec Lecourt il a vu Bourguès sur ce sujet avant la Conférence : le président du Conseil envisage d'ouvrir le débat le 5 juillet.

Paul Coste-Floret maintient sa proposition.

Robert Lecourt précise qu'il doit demander le lendemain à la Commission des Affaires étrangères une réunion commune des commissions concernées pour le 20 ou le 27 juin.

Jean Cayeux est d'accord et dit que c'est urgent.

Edouard Moisan propose de demander à Bourguès, en séance publique, de s'engager sur le 2 juillet et de voter contre les propositions en cas de refus.

Il traite ensuite de la proposition de Paul Reynaud visant à renouveler la composition de toutes les commissions avant le départ en vacances d'été afin de permettre à la Commission des Finances avant le départ en vacances d'été d'examiner le projet de budget pour 1958 dès la rentrée parlementaire d'octobre. Personnellement il fait des réserves à l'égard de cette initiative : ne va-t-elle pas provoquer des remous gênants pour la ratification des traités ?

Paul Coste-Floret. - Oui ; il suffirait de renouveler dès maintenant seulement la Commission des Finances.

Robert Schuman. - Autre idée : dire que les nouvelles commissions n'entreraient en fonction qu'en octobre.

Francine Lefebvre. - Danger ! Une telle procédure provoquerait des spéculations, en particulier à la Commission des Affaires étrangères, qui pourraient provoquer un renversement de la majorité sur les traités européens.

Edouard Moisan. - Je partage ces craintes.

Fernand Bouxom. - Je suis hostile à la proposition de Paul Reynaud.

Paul Coste-Floret. - Verdier, le président du Groupe socialiste, qui est hostile aux traités européens, est aussi hostile à la proposition de Paul Reynaud.

Henri Dorey. - De toute façon un renouvellement limité à la Commission des Finances ne réglerait pas le problème des rapporteurs des autres commissions, saisies pour avis.

Robert Lecourt. - Renvoyons l'application du système Reynaud en 1958 ou retardons jusqu'en octobre l'entrée en fonctions des nouvelles commissions.

Edouard Moisan. - Je préfère choisir entre le renvoi en 1958 et le rejet pur et simple de la proposition Reynaud.

Paul Coste-Floret. - Je suis pour le rejet.

Fernand Bouxom. - Moi aussi.

Robert Lecourt. - Je regrette mais il subsiste un problème de fond : la réforme proposée par Paul Reynaud est nécessaire pour consacrer la réforme de la discussion budgétaire que le MRP a voulue et obtenue en 1955.

Robert Schuman. - J'accepte le renvoi de la réforme en 1958.

Paul Coste-Floret. - C'est une solution dangereuse. Je continue à lui préférer la limitation de la réforme et la Commission des Finances.

Robert Schuman. - Je me rallie à ce point de vue.

Edouard Moisan. - Je vous fais remarquer que la répartition des sièges, dans les commissions, à la représentation proportionnelle sera encore plus délicate si la Commission des Finances est renouvelée avant les autres. Je propose la solution suivante : le MRP votera un amendement renvoyant l'application de la réforme Reynaud en 1958 ; dans le cas où il apparaîtrait que la proposition Reynaud peut être rejetée sans grande difficulté, le Groupe voterait contre.

Le Groupe donne son accord.

À la fin de la réunion, sur proposition de Lecourt, le Groupe reconduit le mandat des représentants du MRP à l'Assemblée de la CECA (Pool charbon-acier) pour la période juillet 1957-juillet 1958.

En séance publique, ce mardi 18 juin, l'engagement de Bourgès pour l'ouverture du débat européen le 2 juillet n'est pas jugé assez ferme par le Bureau du Groupe, qui fait voter le Groupe contre les propositions de la Conférence. Celles-ci sont néanmoins adoptées par 296 voix (communistes, socialistes, une partie des radicaux) contre 269.

A la suite de ce vote, Bourgès fait savoir au MRP qu'il va inviter le président de la Commission des Affaires étrangères à prendre toutes dispositions utiles afin que le débat européen puisse commencer le 2 juillet.

Pour confirmer ses intentions, le président du Conseil demande au MRP, dans la matinée du mercredi 19 juin, de venir s'entretenir avec lui à Matignon. Lecourt, Moisan et Thibault s'y rendent à 16 heures.

Bourgès leur déclare que le Gouvernement est prêt à s'engager pour obtenir l'ouverture du débat le 3 juillet.

Le matin même, la Commission des Affaires étrangères a entendu le rapport de Pierre July sur les institutions communes à l'Euratom et au Marché Commun.

En revanche, la Commission de la Défense nationale s'est donné un nouveau rapporteur pour avis : Pierre André (IPAS), hostile aux traités, qui l'a emporté par 17 voix (communistes et Républicains sociaux) sur le socialiste Montalat.

Mercredi 19 juin : Edouard Moisan ouvre à 14h30 la 52^e réunion du Groupe. Aide à la construction navale.

Louis Michaud (Vendée), maire et conseiller général de l'île d'Yeu, expose le projet de loi programme relatif à l'aide à la construction navale.

Des observations sont faites par **Joannès Dupraz**, **Francine Lefebvre** et **René Penoy**

Louis Michaud traite de la construction d'un paquebot pour la ligne de l'Atlantique Nord. C'est un projet onéreux, dit-il, et la ligne ne sera pas rentable ; mais il est impossible de reculer désormais ; l'affaire est trop engagée ; il y a aussi une question de prestige.

Pierre Pflimlin.- Ce projet est le type de l'investissement injustifiable. Dans quelques années, l'avion aura surclassé le paquebot. Des bateaux de croisière seraient plus rentables. Je comprends toutefois le souci de Michaud.

Louis Michaud.- La clientèle des paquebots est en voie d'accroissement en raison du développement du tourisme.

André Colin (Finistère).- Evitons de lier le projet d'aide et le problème du paquebot.

Louis Michaud.- Je l'entends bien ainsi.

Edouard Moisan.- Faisons confiance à Michaud !

Le Groupe approuve.

En séance publique, le même jour, **Louis Michaud** regrette qu'un débat aussi urgent soit ouvert aussi tard. Il demande au gouvernement de venir en aide au petit armement à la pêche et il souhaite la prochaine mise en chantier du paquebot de l'Atlantique « Nord » (ce sera le « France » dont le lancement sera présidé par de Gaulle en 1962).

Vendredi 21 juin : Edouard Moisan ouvre à 14 heures la 53^e réunion du Groupe. Examen du projet de loi tendant à assurer l'assainissement économique et financier.

Henri Dorey rend compte des travaux de la Commission des Finances : de Tinguay a fait retirer du texte des économies la détaxe du matériel agricole ; les modérés ont été les seuls à accepter la majoration du prix de l'essence ; les commissaires MRP se sont abstenus en général ; à part Henri Caillavet (Lot-et-Garonne), les

radicaux valoisiers ont voté généralement contre le projet gouvernemental.

Lionel de Tinguay traite du problème de l'indice des prix. Il a fait voter un amendement tendant à lier le montant des loyers au coût de la construction. A son avis, la réforme de l'indice des prix est valable si elle s'intègre dans un plan général.

Francine Lefebvre estime que le nouveau système proposé est moins favorable que l'actuel pour les travailleurs.

Robert Schuman demande quelle est la portée de l'abstention des commissaires MRP.

Henri Dorey lui répond : le MRP n'a pas voulu s'engager plus que les commissaires des groupes de la majorité.

Lionel de Tinguay ajoute : le gouvernement a besoin des voix MRP ; qu'il les paye, et cher, bien entendu, s'il les veut.

Edouard Moisan.- Je pense que ces réponses suffisent à Robert Schuman, dont l'expérience est solide.

Robert Schuman.- Je suis satisfait.

Le 20 juin, des travaux importants ont lieu dans les commissions.

La Commission des Finances prend en considération le projet financier du gouvernement par 17 voix contre 14. Parmi les radicaux valoisiers (groupe auquel appartient le président du Conseil Bourgès-Maunoury et le ministre des Finances Félix Gaillard) 1 vote pour (Caillavet) et 2 votent contre (Chatelain et Panier) !

Votent pour : les socialistes, les modérés, 1 UDSR, 1 RGR, 1 radical valoisien, un radical dissident (Arrighi).

Votent contre : les communistes, Gaumont (Républicain social), 2 valoisiers.

S'abstiennent : les MRP, Duveau (UDSR), 1 Républicain social, 1 IPAS (Boisdé), les poujadistes.

Comme d'habitude, les radicaux sont dans le gouvernement et dans l'opposition.

La Commission du Suffrage universel se prononce à l'unanimité contre la proposition de Paul Reynaud tendant à avancer en juillet le renouvellement de la Commission des Finances. Elle estime que pour des raisons politiques le renouvellement des commissions et l'élection de leurs bureaux doivent intervenir en même temps que le renouvellement du Bureau de l'Assemblée Nationale.

La commission des Moyens de communication donne un avis favorable à la ratification des traités européens par 17 voix contre 11 (communistes et Pierre Souquès, radical valoisien).

Le 21 juin, l'Assemblée Nationale commence la discussion du projet financier du gouvernement.

Le président du Conseil reçoit tout au long de la journée les représentants des groupes, dont ceux du groupe MRP (Lecourt, Moisan, Dorey et de Tinguay), à 19 heures.

La question de confiance va être posée.

Lundi 24 juin : Edouard Thibault ouvre à 14 heures la 54^e réunion du Groupe. La question de confiance est posée sur l'adoption du projet financier. Le Groupe MRP est divisé. Le gouvernement n'a pas de majorité.

Henri Dorey expose le projet du point de vue de la technique financière.

Edouard Thibault.- Le Groupe a-t-il des questions à poser à Bourgès avant que celui-ci prononce son discours ?

Henri Dorey.- En ce qui me concerne, je n'ai pas de questions techniques à poser.

Edouard Thibault.- Je constate que personne n'a de question à poser.

Fernand Bouxom.- Comment vont voter les Indépendants ?

Robert Lecourt.- Si je comprends bien, le Groupe désire reporter sa décision sur le vote à émettre. Je crains que ce renvoi ne soit mal interprété. J'invite le Groupe à se prononcer sans délai, en supposant que la majorité gouvernementale est fidèle au gouvernement, et à faire savoir qu'il a pris sa décision dans cette hypothèse et qu'il pourra modifier son attitude si la majorité esquivait ses responsabilités.

Pierre de Chevigné.- Je ne suis pas d'accord avec cette méthode car il nous sera en vérité impossible de modifier éventuellement notre position. Mieux vaut attendre la fin de l'après-midi.

Pierre Gabelle.- Je ne suis pas d'accord avec la conclusion de Lecourt. Je demande au Groupe de se déterminer en fonction des hésitations de la majorité, c'est-à-dire de s'abstenir.

Jean Cayeux.- J'approuve Lecourt. Rappelons-nous notre attitude dans cette crise ! La méthode Lecourt pousse les modérés à voter la confiance, donc à consolider la majorité. Je combats l'idée d'une nouvelle crise avant la ratification des traités européens.

Francine Lefebvre.- Je n'ai pas compris Lecourt. Il serait difficile et indéfendable de modifier notre position une fois qu'elle aurait été prise. Je suis hostile à l'abstention.

Emile Halbout (Orne).- Les Indépendants vont se diviser. Le MRP devrait s'abstenir et permettre à quelques-uns de ses membres de voter pour.

Robert Bichet (Seine-et-Oise).- Je préfère une décision immédiate et définitive ou le renvoi à ce soir. Le préjugé favorable du MRP pousserait les modérés à s'abstenir. Dans ces conditions, s'il modifiait ensuite sa position, c'est le MRP qui serait responsable d'une nouvelle crise.

Robert Buron (Mayenne).- Oui ! Ne nous lions pas à l'avance !

Lionel de Tinguy.- Oui ! Attendons ce soir !

Robert Lecourt.- Bien, je n'insiste pas.

Décision : le Groupe se réunira après le discours de Bourgès.

Lundi 24 juin : Edouard Thibault ouvre à 16 heures – après le discours de Bourgès – la 55^e réunion du Groupe. Le Groupe MRP, qui s'était abstenu dans le scrutin d'investiture de Bourgès le 12 juin pour ne pas être entraîné à voter les impôts que le gouvernement ne manquerait pas de demander en urgence, décide ce 24 juin, par 40 voix contre 18, de voter le projet financier, qui comporte ces impôts et sur lequel la question de confiance est posée.

Comment expliquer ce revirement ?

Voici l'explication – laborieuse mais contrôlée par le Président Robert Lecourt-, qu'en donne le Bulletin d'information du Groupe 1957 n° 61, daté du 25 juin.

« Il est apparu au Groupe que le projet financier du gouvernement n'était pas à proprement parler bon mais qu'il était difficile, objectivement, d'en imaginer un autre qui lui fût très nettement préférable.

« Sur le plan politique, l'argument de M. Bourgès-Maunoury, selon lequel les députés qui voteraient la confiance accorderaient au gouvernement une nouvelle investiture, lui est apparu sans fondement.

« Il a estimé que les raisons qui avaient justifié son abstention dans le scrutin du 12 juin restaient entièrement valables et qu'il ne pouvait être question pour lui d'entrer dans la majorité gouvernementale.

« En revanche, il n'a pas voulu prendre le risque de retarder l'ouverture du débat de ratification des traités européens, qu'il avait obtenu du gouvernement pour le 2 juillet.

« C'est pourquoi le Groupe MRP a décidé de voter pour le gouvernement, par 40 voix contre 18.

« Il a chargé son président, Robert Lecourt, d'expliquer son vote ».

Robert Lecourt.- Je demande au Groupe de voter la confiance, en dépit des critiques que l'on peut faire. Il s'agit de l'Europe, de l'autorité de l'Etat qui est menacé d'une cessation de paiement. Ce vote ne doit pas toutefois modifier notre position à l'égard du gouvernement.

Joseph Fontanet.- Ne devrions-nous pas attendre la décision des modérés ? Le Groupe, en ce moment, se trouve dans la même situation que celle où il se trouvait au début de l'après-midi.

Edouard Thibault.- Non, depuis, le Groupe a entendu le discours de Bourgès.

Maurice Schumann.- Il serait ridicule d'attendre encore.

Pierre Gabelle.- Je propose l'abstention. Je ne veux pas relayer les Indépendants. Le Groupe MRP ne doit pas entrer dans la majorité et il doit pousser les modérés à y rester.

Francine Lefebvre.- Je suis favorable au vote pour. Notre abstention créerait un risque de crise.

Robert Buron.- Moi aussi je pense à l'Europe. Il y a urgence, certes. Mais il n'y a pas de date limite. En revanche, l'argument financier ne vaut rien : le gouvernement aura toujours les avances nécessaires de la Banque de France. Il y a d'autre part des arguments contre le gouvernement : la situation en Algérie, qui est alarmante. On ne peut pas laisser Robert Lacoste continuer à appliquer sa politique durant les vacances. Je propose le vote contre. Si, aujourd'hui, le MRP assure la relève des modérés, il ne pourra plus se dégager.

Lucien Nicolas.- Bourgès s'est adressé à sa majorité, pas au MRP. Voter contre ? Où cela nous mènerait-il ? Que l'on nous informe ! Certes, les mesures financières qu'on nous demande d'approuver sont graves. La hausse du prix de l'essence va entraîner une hausse des prix. Un délai pour la ratification des traités européens est-il possible ? Que l'on nous le dise !

René Charpentier.- J'approuve Lecourt. La ratification des traités européens est urgente.

Joannès Dupraz (Indre-et-Loire).- Cette réunion est encore prématurée. Je suis hostile à une crise. Je suis préoccupé par l'Algérie et par la situation économique. Il faut attendre...

Lionel de Tinguy.- Je suis sensible à ce que disent Dupraz et Nicolas. Le projet financier n'est pas bon, mais aucun ne serait bon. Il est nécessaire pour obtenir une aide américaine. Le plus tôt est le mieux. Retarder cet effort le rendrait plus coûteux. En outre, il faut déjouer les manœuvres dirigées contre l'Europe. Je ne veux pas me faire jouer comme en 1954 sur la CED.

Pierre de Chevigné.- Les manœuvres anti-européennes sont vouées à l'échec. L'Assemblée est en majorité favorable aux traités. Sur l'Algérie, je rejoins Buron. Le MRP part à l'assaut volontiers au son du clairon. On sait ce que cela lui a coûté depuis douze ans ! Je n'ai pas à défendre la politique fiscale d'un gouvernement radical que les députés radicaux n'approuvent pas !

François Reille-Soult (Tarn).- Je suis disposé à voter pour. Toutefois, en regardant au-delà, je pense que les Américains exigeront leur solution pour l'Algérie. Or, au gouvernement, sur l'Algérie, les ultras l'emportent. Nous ne pourrions obtenir un changement de politique algérienne à l'occasion du renouvellement des pouvoirs spéciaux... J'accepte de voter la confiance si le MRP est résolu à obtenir un changement de la politique algérienne avant la session de l'ONU.

Maurice Lucas (Manche).- Une crise favoriserait-elle l'avènement d'un gouvernement de majorité ? Oui ou non faut-il renvoyer à plus tard le dénouement de la crise, qui n'est vraiment pas résolue ?

Pierre-Henri Teitgen (Ille-et-Vilaine).- Je demande au Groupe de voter la confiance pour diverses raisons.

- Pour l'Europe : tout délai serait très grave, en Allemagne surtout. Au surplus, une fermentation a lieu en France, des pressions s'exercent, qui rendent possible un échec de la ratification dans un mois.
- Pour l'Algérie : un nouveau gouvernement serait-il mieux résolu à agir ? Non, pour le moment du moins. Le problème algérien sera plus facile à résoudre après la ratification des traités européens.
- Pour l'Etat : il faut lui donner les moyens d'honorer ses dettes.

Edouard Moisan.- J'approuve Teitgen sur l'Europe. Je suis hostile à la crise mais je me demande s'il faut voter pour ou s'abstenir. Il aurait mieux valu attendre. Je note que Bourguès, en sollicitant une seconde- investiture, ne facilite pas notre tâche. J'aimerais savoir ce que vont faire les modérés et les poujadistes. Je crois qu'en s'abstenant le MRP serait plus fort à l'égard du gouvernement. Mais je voudrais ne pas m'aventurer avant de savoir ce que feront les autres groupes. Cela dit, il est difficile de suspendre cette réunion du Groupe.

Pierre Pflimlin.- Les projets financiers (on y trouve l'imposition des stocks, la hausse du prix de l'essence) qui nous sont soumis sont moins mauvais que ceux de Ramadier. Moi-même, je n'aurais pas proposé des solutions très différentes. L'effort fiscal de 150 milliards est indispensable, personne ne le conteste ; il serait même un peu insuffisant. C'est nécessaire pour obtenir une aide extérieure. L'effort, en 1958, sera encore plus dur. Le MRP a intérêt à dire que l'impôt est nécessaire car il est effectivement nécessaire. Tout le monde le comprendra un jour. Ce n'est pas la mode, au MRP, de se dérober. Le gouvernement de majorité que nous réclamons n'est pas encore mûr. Une crise serait inutile, grave même ; elle provoquerait de nouveaux ressentiments. Laisser les modérés jouer ? C'est une habileté qui ne rapporterait rien au MRP, apprécié pour d'autres qualités que celle-là. Enfin, il y a l'Europe. C'est essentiel. Les craintes de Teitgen sont justifiées.

Robert Schuman ; - Le MRP a obtenu l'ouverture du débat européen le 2 juillet ; c'est une grande victoire. Pourquoi la perdre aujourd'hui en ouvrant une crise ? L'Algérie ? Une nouvelle crise ne réglerait rien, au contraire. Tout signe de désarroi favorise la rébellion. Je reviens sur l'Europe et je rappelle la situation difficile de l'Italie. Le MRP n'a pas le droit de perdre un seul jour pour la ratification des traités.

Georges Bidault.- J'approuve Teitgen, Pflimlin et Schuman. Le vote « pour » du MRP ne l'engagerait pas à l'égard du gouvernement. J'exclus l'abstention, qui est dangereuse : crise et fin de l'Europe. Le MRP ne doit pas s'abstenir quand il s'agit de grandes questions d'intérêt national.

Charles Viatte (Jura), qui revient d'un passage dans une fédération départementale MRP.- Les soucis des militants sont : ne pas renverser le gouvernement, ne pas le cautionner. Je suis favorable au vote « pour ». Cela donnera au MRP une supériorité sur les modérés, qui n'ont pas de courage. Cela dit, il faut expliquer notre vote.

Lucien Nicolas.- Je demande que l'explication de notre vote formule des raisons et non pas des réserves.

Pierre Gabelle.- Moi je constate que le MRP ne tient pas sur ses positions de départ.

Edouard Thibault.- Je vous donne une information : les modérés dont divisés en trois tiers.

Joseph Fontanet.- De nouveau le MRP fait tout pour faciliter la tâche des autres et pour rendre la sienne impossible.

Francine Lefebvre.- Je me réjouis que les modérés ne soient pas unanimes à soutenir le gouvernement.

Edouard Moisan.- Je n'admets pas les critiques faites à l'abstention. D'autres ont dit : nous n'assurerons pas le relai des modérés. C'était cela le pari stupide.

Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne).- La thèse du MRP sur le gouvernement de majorité condamne le système des majorités de rechange.

Georges Bidault. Je n'ai pas voulu donner des leçons à Moisan.

Par 40 voix contre 18, le Groupe décide de voter la confiance. Il désigne **Lecourt** pour expliquer son vote en séance publique.

La confiance est accordée au Gouvernement Bourguès-Maunoury, à l'issue de la séance du 24 juin 1957, par 251 voix contre 210, dans un vote personnel.

Parmi les 74 députés MRP, 55 votent pour ; 1 vote contre (Alfred Coste-Floret) ; 4 s'abstiennent volontairement (Balestreri, Dorey, Gabelle, Louvel) ; 11 ne prennent pas part au vote ; 3 sont absents par congé.

Robert Lecourt déclare notamment :

« ... Devant la défaillance d'une partie de votre majorité, en raison de l'importance du débat européen qui doit avoir lieu la semaine prochaine, nous vous apporterons nos voix, mais nous ne voulons pas nous substituer à certains dans votre majorité.

« Mon groupe n'a qu'un moyen de peser sur les esprits pour les amener à ce minimum d'union et de réformes dont je viens de parler, au respect de la règle républicaine de la majorité, à la grande trêve politique qu'exigent les événements. Ce moyen, c'est de se tenir à l'écart de cette ultime dégradation des institutions que représente toute tentative minoritaire ; c'est de refuser sa caution permanente à toute formule de simple convenance momentanée ; c'est de montrer du doigt, jour après jour, chaque conséquence du refus de constituer une majorité ; c'est de faire comprendre aux républicains que la République ne peut survivre à la consécration officielle de l'instabilité gouvernementale ... »

Mardi 25 juin : Edouard Thibault ouvre à 14 heures la 56^e réunion du Groupe. Marché de l'orge. Marché de la viande. Substances toxiques employées pour la coiffure. Code de procédure pénale.

René Charpentier dit qu'il approuve le rapport de la Commission de l'Agriculture sur le marché de l'orge.

Le Groupe donne son accord.

L'orateur expose ensuite le problème du **marché de la viande**.

Les paysans ont intérêt à faire des céréales plutôt que de la viande, dit-il ; or, c'est de la viande que la France peut exporter. Je demande au Groupe de signer une proposition de loi (prix de base et indexation). Le mécontentement des paysans est grand ; il faut faire quelque chose.

Edouard Thibault.- J'approuve entièrement Charpentier.

Francine Lefebvre.- La viande est très chère à la consommation. Que faire ?

Henri Dorey. J'approuve vivement Charpentier.

René Charpentier.- Mon texte n'est pas contradictoire avec le Marché Commun. En France, la viande est chère parce que les Français veulent payer au même prix les bas morceaux et le filet de bœuf. Aux Etats-Unis, on mange des boulettes de viande et rarement du filet de bœuf !

Emile Halbout.- J'approuve Charpentier mais je lui demande comment peut-on concilier la garantie de prix et la libéralisation du marché.

René Charpentier.- C'est possible.

Le Groupe décide de signer collectivement la proposition Charpentier.

Georges Prisset (Maine-et-Loire) traite des substances toxiques employées pour la coiffure.

Jean Cayeux.- Le problème est posé par certains produits importés des Etats-Unis.

Henri Lacaze (Tarn-et-Garonne) fait un exposé sur le projet de loi portant institution d'un **Code de procédure pénale**, dont la discussion en séance publique a commencé le 20 juin ; il a été déposé en 1955 par Robert Schuman, alors ministre de la Justice.

Il est favorable à la modernisation et à l'uniformisation du Code. Il soutient le texte de la Commission de la Justice contre celui de la Commission de l'Agriculture (il s'agit des infractions d'ordre forestier).

Emile Halbout défend le texte de l'Agriculture.

Pierre Guillou (Côtes-du-Nord) défend le texte de la Justice.

Henri Dorey aussi.

Lionel de Tinguay combat ce texte, insuffisant pour lutter contre le braconnage.

Henri Lacaze maintient son point de vue.

Henri Dorey dit que la répression du braconnage serait plus efficace si elle dépendait du commissaire de police.

René Charpentier soutient de Tinguay.

Lionel de Tinguay pense surtout aux délits de pêche. A son avis seule l'Administration des Eaux et Forêts est capable de faire respecter la loi.

Par 8 voix contre 5, le Groupe décide de suivre sur ce point la Commission de la Justice.

Henri Lacaze parle des protestations des avoués qui, pour plaider, voudraient avoir les mêmes prérogatives que les avocats. Il note que les avoués ne sont pas préparés à la défense devant une juridiction pénale. Il approuve la Commission de la Justice. **Emile Halbout** et **Lionel de Tinguy** formulent les mêmes réserves.

Robert Lecourt dit que, pour les avoués, il s'agit de défendre un droit théorique.

Le Groupe approuve Lacaze

Le projet est adopté par l'Assemblée le 26 juin.

Mercredi 26 juin : Robert Lecourt ouvre à 17 heures 30 la 57^e réunion du Groupe. Avances de la Banque de France à l'Etat.

Pierre Gabelle expose le projet : il s'agit d'une convention entre l'Etat et la Banque de France qui prévoit une avance de 350 milliards de francs et un prélèvement de 100 milliards sur l'encaisse-or.

Le Groupe décide de voter son adoption.

Le projet adopté en séance publique le 26 juin par 304 voix (dont le MRP) contre 221.

La dégradation de la situation financière sous le Gouvernement Guy Mollet, qui a duré 16 mois.

En décembre 1955, Pierre Pflimlin, ministre des Finances, laisse la situation suivante : impasse budgétaire : 600 milliards ; trésorerie : à l'aise ; réserve de devises : 400 milliards ; encaissement-or de la Banque de France : il est passé de 200 à 300 milliards.

En juin 1957, la gestion Ramadier a réduit les investissements et un effort fiscal de plus de 300 milliards en année pleine est devenu nécessaire pour éviter une impasse budgétaire de 1200 milliards en 1957 ; la réserve de devises

*milliards de
milliards
France doit
la trésorerie*

- Edité par l'Amicale du MRP, « Le MRP vous parle ! » 4 parutions par an : en mars, juin, septembre et décembre.
 - Directeur : Jean-Pierre Prévost
 - Administration : 133 bis, rue de l'Université – 75007 Paris
 - Abonnement : 18 euros par an (15 pour les adhérents de l'Amicale)
 - Impression en routage : Dupli-Print Paris, 3 rue de Richelieu 75001 Paris – tel : 01 55 35 91 10
- Commission paritaire de la presse : nouveau numéro. CP 1108 G 85106

Le projet financier du Gouvernement Bourges est adopté par l'Assemblée définitivement, en quatrième lecture par 280 voix contre 221 (dans la nuit du 26 au 27 juin).

Pierre Abelin élu président de la Commission des Affaires économiques.

Il est élu le 26 juin en remplacement du radical Edouard Ramonet, nommé secrétaire d'Etat à l'énergie auprès de Félix Gaillard, ministre des Finances.

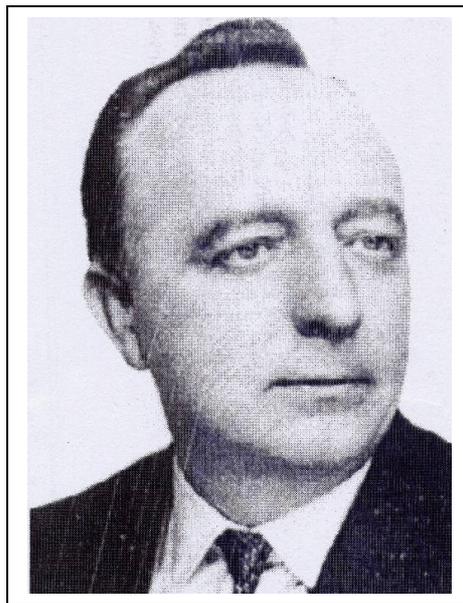
Reclassement des travailleurs handicapés : un texte MRP.

L'Assemblée adopte le 25 juin en deuxième lecture le rapport de Jean Villard (Rhône) relatif au reclassement des travailleurs handicapés, à l'issue d'un débat difficile, où il a été soutenu par Jean Cayeux et Georges Prisset. Il obtient satisfaction sur la priorité de l'emploi, la création et la mission du Conseil supérieur des handicapés physiques et sur la Commission départementale d'orientation des infirmes.

Création d'un congé d'éducation ouvrière : un autre texte MRP

Proposé par Paul Bacon en 1956, accueillie froidement par le Gouvernement Guy Mollet, rapportée avec succès par Fernand Bouxom devant la Commission du

Travail, présentée par Francine Lefebvre, rapporteur suppléant, en séance publique, l'Assemblée adopte le 25 juin en deuxième lecture la création d'un congé d'éducation ouvrière.



Jules Duquesne (1910-1973)

Ouvrier apprêteur dans l'industrie textile à Roubaix, dirigeant de la JOC dans la Région Nord, animateur de l'Union locale Roubaix-Tourcoing de la CFTC, résistant emprisonné et évadé

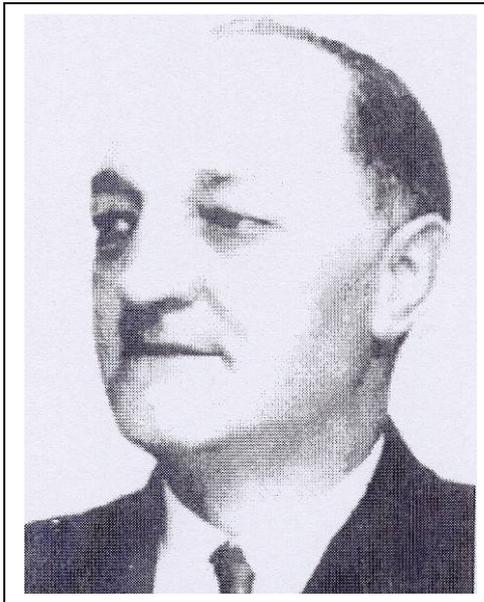
Député MRP du Nord de juin 1946 à novembre 1958, vice-président du Groupe MRP.



Charles Arbogast (1913-1989)

Ajusteur aux Ateliers des chemins de fer d'Alsace,
permanent à la JOC, secrétaire départemental de la
Fédération des syndicats chrétiens d'Alsace et de Lorraine.

Député MRP du Bas-Rhin de 1956 à 1958



Lucien Nicolas (1909-1966)

Conducteur de travaux, directeur d'une entreprise
de travaux publics, conseiller municipal à Rambervillers dès
la Libération, maire à partir de 1953, vice-président du
Secours d'entraide aux vieux travailleurs des Vosges,
président de la section locale de l'Union départementale des
allocations familiales.

Député MRP des Vosges de 1956 à 1958